

DOSSIER

## Les comptes de l'immigration

Auprès des demandeurs  
d'asile et des déboutés  
Reportage à Béziers

Israël Palestine  
À la rencontre des îlots  
de résistance



Dans les permanences, les centres d'hébergement ou les centres de rétention les militants et militantes de La Cimade se confrontent à une multitude d'histoires dramatiquement absurdes. Cette rubrique est dédiée à ces histoires et les vôtres y sont les bienvenues !

Vous pouvez envoyer vos textes à [causescommunes@lacimade.org](mailto:causescommunes@lacimade.org)

### Oh ! combien de migrants...

L'Afrique dans leurs yeux voit briller ces étoiles  
Au magnétique azur dont l'Europe se voile.  
Mus par le fol espoir de vivre dignement,  
Partent tous, le cœur lourd, sur des chemins déments ;  
Entassés, pour finir, dans les bateaux hors d'âge  
De passeurs plus pourris que ne sont les bordages...  
Un naufrage parfois, par son ampleur surgit  
Sur nos écrans voyeurs blindés d'indifférence,  
Alignant les cercueils où s'achève l'errance.

Pierre Van Balthoven  
Acrostiche envoyé par un lecteur à la rédaction

## L'expulsion à tout prix en Guyane : une femme embarquée de force avec des ceintures de contention.

Rao vient de Chine, elle est arrivée il y a deux ans en Guyane. Elle ne dispose pas encore de papiers lui permettant de séjourner sur le territoire français. Dans la nuit du 15 au 16 janvier 2014, elle est interpellée par la gendarmerie. Rao est enfermée à 1 heure du matin au centre de rétention administrative, la préfecture de Guyane ayant décidé de son expulsion du territoire français. Elle a été arrêtée en possession de son passeport, ce qui signifie qu'elle peut partir à tout moment vers la Chine. Mais en arrivant le matin, nous avons la surprise d'apprendre que son expulsion est prévue dès 8h30 à destination... du Surinam, pays où elle serait admissible selon la police aux frontières (PAF). Nous allons nous entretenir avec elle. Elle semble effrayée à l'idée

de partir du territoire français. Son visage se convulse. Elle nous dit ne pas pouvoir repartir ni en Chine ni au Surinam, sans pouvoir développer davantage ses craintes en cas de retour, la peur annihilant sa capacité à parler. Peu après 8h30, des policiers l'informent de son départ imminent. Rao, effrayée, refuse de les suivre. Il est alors directement décidé de la stabiliser à plat ventre sur le sol. Huit policiers sont chargés de la ligoter à l'aide de ceintures de contention. Rao hurle, elle ne peut pas se faire comprendre autrement, aucun traducteur n'étant présent à ses côtés. Rao sera ensuite portée en position allongée jusqu'au bus en direction du Surinam. Le comité européen pour la prévention de la torture estime que dans pareille situation, « la

force employée devrait être limitée à ce qui est strictement nécessaire ». Était-il vraiment nécessaire de ligoter une femme, pour une expulsion vers un pays qui n'est pas le sien et dont elle ne connaît pas la langue, alors qu'arrivée 7 heures plus tôt, elle n'a pas été mise en mesure de faire valoir sa situation pour contester cette décision d'expulsion ? Dans ce centre où tout va très vite, la grande majorité des personnes enfermées sont embarquées en quelques heures et sans accrochage. La PAF semble ici avoir trouvé une solution implacable pour que cette situation ne change surtout pas.

Emmanuel Revuz, intervenant de La Cimade au CRA de Guyane

## Parole

Avetis a passé un mois et demi au centre de rétention administrative. Il a été embarqué à destination d'Erevan le 44<sup>e</sup> jour alors qu'il s'attendait à retrouver sa femme et ses deux enfants. Le 22 août 2013, Sud Ouest publiait un long article sur la famille d'Avetis, dans lequel le secrétaire général de la préfecture du Gers était cité comme suit : « l'administration n'est pas un bloc déshumanisé », « il n'est pas question de les expulser ». L'administration, dans un geste de grande humanité a donc expulsé le père laissant sa compagne seule avec deux enfants de 3 et 2 ans à charge.

Publié dans Planète CRA n°36

## LE TRAIT DE... XAVIER GORCE

Xavier Gorce est dessinateur de presse, illustrateur et peintre à ses heures. Collaborateur du Monde.fr depuis 2002, il publie quotidiennement une courte bande dessinée. En 2004, il crée la série « Les Indégivrables », des manchots givrés d'une banquise pas si différente de notre monde.



## Regards

- 6 **Actualités**  
**Lutter contre les dangers d'une Europe xénophobe**  
**De l'accompagnement des demandeurs d'asile à celui des déboutés**  
Reportage au CADA de Béziers.



- 10 **Point chaud**  
Mayotte encore sous régime d'exception

- 11 **Initiatives**  
**La logique mortifère de l'occupation**  
Mission de La Cimade en Israël et en Palestine à la rencontre des îlots de résistance non violente dans les sociétés civiles.

- 13 **Juridique**  
**Dublin III**  
Un recours suspensif pour toutes les personnes placées en rétention?

## Le dossier

### 14 **Les comptes de l'immigration**



Combien ça coûte? Difficile d'appliquer cette formule rituelle à l'immigration en France, tant elle est réductrice. Et pourtant, cette manière d'aborder ce sujet est courante, symptomatique d'une opinion marquée par des peurs et des préjugés.

- 22 **Actions**  
Les transferts de fonds au service de la solidarité des réfugiés et des migrants.

- 22 **Portrait**  
Sidibe, le travailleur aux cent papiers.

- 23 **Débat**  
**L'immigration, combien ça coûte? Combien ça rapporte?**  
Un débat avec Jean-Christophe Dumont, François Gemenne et Lionel Ragot. L'immigration ne peut être réduite à une approche économique. L'enjeu est bel et bien politique.

## Trajectoires

- 26 **Parcours**  
**La lutte chilienne pour les droits des migrants**  
Rencontre avec celles et ceux qui tentent de penser les migrations autrement.



- 27 **La chronique**  
Discours de la turpitude volontaire, par Hervé Hamon.

- 29 **Carnets de justice**  
Scènes ordinaires à la Cour nationale du droit d'asile.

## Expressions

- 30 **Rencontre**  
**La couleur du monde**  
Alain Devalpo, reporter indépendant, voyage de par le monde, pour faire connaître des histoires peu médiatisées ou passées sous silence.



- 31 **À lire, à voir**  
Des romans, un manuel d'histoire méditerranéenne, des films pour un autre regard sur les migrations.

- 35 **Publications**  
**Capsules de rétention**  
Des mots sur la réalité méconnue de l'antichambre de l'expulsion. Le témoignage des bénévoles de La Cimade de Nantes.



# Édito

## Convaincre

**S'**il y a une question sur l'immigration qui ne manque jamais d'apparaître dans nos « conversations de comptoir », dans les médias comme chez les élu(e)s de la République, c'est bien celle de son coût économique. Lancinante question pour laquelle chacun a ses perceptions et pense savoir plus souvent qu'il ne sait vraiment. La plupart des études sérieuses démontrent que l'immigration n'est pas « un fardeau » économique pour la France. En fait, elle rapporterait plutôt ou serait, du moins, relativement neutre.

Au bout du « compte », cette question du coût économique de l'immigration est tellement rebattue qu'on a fini par ne plus en interroger le sens, comme si elle allait naturellement de soi. L'un des enjeux du dossier de ce *Causes communes* est qu'il vise justement à remettre en question la question elle-même. Car il ne va pas de soi de faire du coût économique un critère légitime et objectif d'analyse. Porteur d'une vision utilitariste et quasi marchande de l'immigration, et donc de « l'immigré(e) », le critère du coût doit être intellectuellement et éthiquement disqualifié. François Gemenne a ainsi raison de dénoncer dans notre dossier le fait de « vouloir réduire la valeur d'une personne à ce qu'elle rapporte ou coûte aux finances de l'État », et d'ajouter que l'on n'oserait pas user des mêmes arguties pour traiter de la situation des enfants ou des personnes de plus de 65 ans vivant en France.

Mais alors comment agir puisque cette question continue de s'imposer, sans parler de son instrumentalisation par l'extrême-droite? Devons-nous refuser la discussion parce que nous considérons que cette question n'a pas lieu d'être, n'est pas qualifiée? Ce refus ne risque-t-il pas, aux yeux de nos contradicteurs, de passer pour une lâcheté? Ne risquons-nous pas de laisser se propager les idées fausses, et au final conforter ce contre quoi l'on veut lutter?

En temps de crise économique aigue et de finances publiques en berne, ne pas discuter de cette question telle qu'elle est exprimée et véhiculée ne me paraît ni souhaitable, ni compréhensible pour les personnes que l'on entendrait convaincre. Dans la lutte contre les préjugés et les idées reçues, ce n'est pas toujours sur le seul terrain des convictions que se gagnent les petites « victoires », mais aussi sur le terrain pragmatique de la démonstration des faits, arguments contre arguments, vérités contre représentations. Réfuter le principe même de la question tout en y répondant n'est pas des plus confortables, mais me paraît néanmoins préférable.

En cette période d'élections européennes, les enjeux ne sont pas minces. Utilisons tous les moyens dont nous disposons pour tenter de convaincre autour de nous.

Jean-Claude Mas | *SECRETARIE GÉNÉRAL DE LA CIMADE*

lacimade.org

Vous pouvez actuellement sur le site de La Cimade

**Commander**  
Le carnet de notes « il n'y a pas d'étrangers sur cette terre » est à nouveau disponible.



**Télécharger**  
Enquête sur le droit à la santé des personnes enfermées ou expulsées  
La Cimade a mené une enquête nationale approfondie sur les multiples atteintes au droit à la santé dans les centres de rétention et envers les expulsés.



«Causes communes»  
le journal trimestriel de

**La Cimade**  
L'humanité passe par l'autre

La Cimade est une association de solidarité active avec les migrants, les réfugiés et les demandeurs d'asile. Avec ses partenaires à l'international et dans le cadre de ses actions en France et en Europe, elle agit pour le respect des droits et de la dignité des personnes.

PRÉSIDENTE: Geneviève Jacques  
64, rue Clisson 75013 Paris  
tél.: 01 44 18 60 50  
www.lacimade.org

ABONNEMENTS  
4 numéros - 1 an: 15€  
(étranger: 20€)  
Pour les changements d'adresse, prière de retourner la dernière étiquette.

La reproduction des articles doit faire l'objet d'une autorisation. Les photos sont de droit réservé.

ISSN 1262 - 1218

Imprimé sur papier provenant de forêts gérées durablement



COMMISSION PARITAIRE: 0518 G 90850  
DÉPÔT LÉGAL: 2<sup>e</sup> trimestre 2014

DIRECTRICE DE PUBLICATION: Geneviève Jacques  
RÉDACTEUR EN CHEF: Rafael Flichman

COMITÉ DE RÉDACTION: Françoise Ballanger, Maya Blanc, Célia Bonnin, Pierre-Yves Bulteau, Dominique Chivot, Michel Delberghe, Elisabeth Dugué, M.G., Anette Smedley, Didier Weill.

ICONOGRAPHIE: Célia Bonnin, Nathalie Crubezy, Gianni Giuliani, Jean Larive, Sara Prestianni, David Sauvage, Vali.  
ONT ÉGALEMENT COLLABORÉ À CE NUMÉRO: Gipsy Beley, Luce Burnod, Hervé Hamon, Alain Le Goanvic.

PHOTO DE COUVERTURE: Migrants, esclaves de l'or rouge en Italie, Foggia, 2013 © Sara Prestianni.

CONTACT: causescommunes@lacimade.org

CONCEPTION GRAPHIQUE: © ANATOMIE, Magdalena Holtz

MAQUETTE: atelier des grands pêcheurs  
IMPRESSION: Imprimerie Moderne de Bayeux

ÉLECTIONS EUROPÉENNES

# Lutter contre les dangers d'une Europe xénophobe

Les élections européennes se dérouleront du 22 au 25 mai 2014, dans un contexte de montée de la xénophobie. La question des migrations sera probablement au cœur de la campagne et devrait faire partie des grands enjeux de la prochaine législature du Parlement européen.

De plus en plus de décisions régissant l'asile, l'entrée et le séjour des étrangers ou le contrôle des frontières se prennent à l'échelon européen. Elles influencent la législation et les politiques françaises. À titre d'exemple, les règles que la France applique pour délivrer des visas « court séjour » découlent de l'application directe de règlements européens. Il est donc essentiel de s'intéresser au niveau européen.

## Répression versus protection

Depuis que l'Union européenne (UE) agit dans le champ des migrations, elle a principalement concentré ses moyens autour de la lutte contre l'immigration irrégulière et du contrôle des frontières. Les naufrages en Méditerranée d'octobre 2013 qui ont causé la mort de centaines de personnes migrantes sont une des conséquences de ces politiques.

Les possibilités d'accéder au territoire de l'UE de façon « légale » étant très réduites, les migrants sont obligés de recourir aux réseaux de passeurs et d'emprunter des voies toujours plus dangereuses. Ce choix sécuritaire ne sort pas du chapeau de la Commission européenne ! L'UE c'est aussi ses États membres qui influencent les politiques européennes.

L'UE peut dans certains cas offrir des leviers d'action positifs. Elle est capable de se doter d'outils de protection des droits sur lesquels il est possible de s'appuyer, comme la Charte des droits fondamentaux ou certaines dispositions de ses directives. En 2011, deux arrêts de la Cour de justice de l'UE ont contribué à encadrer les abus des États membres : un étranger en séjour



irrégulier ne peut plus être emprisonné pour ce seul motif. Des décisions européennes qui ont donné lieu à une décision française de la Cour de Cassation interdisant la garde à vue pour les étrangers sans-papiers.

## Rappeler les obligations de l'UE et demander des comptes

Tout citoyen européen peut agir dans le cadre de ces élections européennes en votant pour des candidats prêts à défendre des politiques respectueuses des droits fondamentaux des personnes migrantes. Pour La Cimade, ces élections représentent l'occasion d'initier un dialogue de long terme avec les députés européens. Des actions d'interpellation et de sensibilisation des candidats, des partis politiques et des

*Chaîne humaine de solidarité avec les migrants le 20 novembre 2013 à Strasbourg entre la Cour européenne des droits de l'Homme et le Parlement européen.*

députés sont prévues afin de leur faire prendre conscience des conséquences dramatiques des politiques actuelles sur les droits des personnes migrantes et des dangers d'une Europe xénophobe qui se replie sur elle-même. Il est important de leur rappeler également les valeurs de l'UE, consacrées par le Traité de Lisbonne, et les obligations qu'elle doit respecter en matière de protection des droits des personnes migrantes. Le travail de La Cimade ne s'arrêtera pas avec les élections, au contraire. Il faudra continuer à se mobiliser après et demander des comptes aux députés européens, mais aussi au gouvernement français, en s'alliant avec d'autres organisations de la société civile européenne pour peser davantage.

— Gipsy Beley

CONTENTIEUX

# Un rapport à charge

L'Inspection générale de l'administration (IGA) a publié un rapport sur l'évolution et la maîtrise des dépenses de contentieux à la charge du ministère de l'Intérieur. Les analyses de la partie consacrée au contentieux du droit des étrangers sont terrifiantes et partielles. Seules les juridictions et les administrations ont été auditionnées. Pas un avocat, pas un acteur associatif ou une personne étrangère concernée par ce contentieux n'a été entendu par l'IGA. La seule préoccupation semble être la réduction des coûts et la

rationalisation des procédures. Dans ce rapport, il n'est pas question de remettre en cause les pratiques des préfetures ni l'évolution des politiques chaque jour plus répressives qui induisent par elles-mêmes du contentieux. Ce rapport s'évertue à désigner des boucs émissaires : les avocats et les magistrats. Les premiers développeraient des stratégies procédurières et ne seraient motivés que par l'appât du gain. Quant aux magistrats qui condamnent les préfets à payer des frais de justice en application de la loi, ils seraient inconscients

de la situation budgétaire de l'État. Alors que la politique du chiffre est ancrée dans les pratiques, l'examen attentif des situations n'est plus à l'ordre du jour dans les préfetures. La conséquence est sans appel : environ 20% des décisions des préfets sont annulées. Si la justice annule ces décisions, c'est tout simplement parce qu'elles sont illégales. Il appartient aux préfetures de se contraindre à la légalité, y compris dans une logique économique relative au contentieux.

**50%** d'affaires en plus ont été portées devant les tribunaux administratifs en 2011, c'est la conséquence de la réforme du 16 juin.

LE MOT

## Émigrer

Catherine Wihtol de Wenden est directrice de recherches au CERI-Sciences Po. Spécialiste des migrations internationales, elle a publié, entre autres, *Le droit d'émigrer* aux éditions du CNRS.

### Quand le mot « émigrer » est-il apparu ?

Associé à un droit de sortie, ce mot est apparu en 1791, quand Louis XVI a fui la France. Son utilisation dépendait du point de vue duquel on se plaçait. Un individu « émigrerait », vu de son pays de départ. Ce mot était relié aussi à une catégorie sociale fuyant une révolution ou des conditions nationales particulières. Puis, un siècle plus tard, la France est devenue un pays d'accueil. Une terre d'immigration, où il est question moins de sortie que d'entrée.

### Ce mot « émigrer » revêt-t-il un sens juridique ?

Toute personne a le droit de quitter tout pays, y compris le sien, d'après la Déclaration universelle des droits de l'homme. D'autres droits imprescriptibles sont définis par les Nations Unies – la Convention de Genève – et l'Organisation internationale du travail. Cependant, le droit de sortie se heurte au droit d'entrée soumis aux législations nationales. Les émigrés se heurtent au pouvoir discrétionnaire des États, surtout les plus puissants du Nord, les pays européens, les États-Unis, le Canada. Ainsi les personnes mobiles ont moins de droits que les autres.

### Pourquoi défendre un « droit d'émigrer » ?

Le « droit d'émigrer » incarne le droit de partir, de tenter sa chance, d'être accueilli, de vivre sur deux espaces... Tous les experts s'accordent à dire que les mobilités constituent un facteur essentiel de développement humain. Pourtant, aucune conférence internationale ne statue sur ce droit. Ni le G8 ni le G20 ne parle d'émigration. Jugée trop sensible, la question est abordée à de rares occasions, comme au cours des débats euro-méditerranéens (1995-2005). Des zones de non-droit subsistent, au mépris de la réalité des sans-papiers et des apatrides. Ce vide juridique correspond à une situation dissymétrique et hypocrite. Paradoxalement, au moment où la délivrance des passeports est mondialisée, les conditions de la mobilité sont durcies. Au moment où le droit de sortie se généralise, le droit d'entrée se restreint. Le juriste Jean-Yves Carlier invoque l'image du « pas suspendu de la cigogne ». —

Propos recueillis par Maya Blanc

CADA DE BÉZIERS

# De l'accompagnement des demandeurs d'asile à celui des déboutés

**Au-delà de l'expertise juridique, une mobilisation sans relâche auprès des personnes étrangères dans le pays Biterrois.**

Angelica a commencé à suivre des cours de français, mais c'est son fils Askhab qui lui sert de traducteur. Déjà très à l'aise, à 10 ans, avec sa langue d'adoption. Son petit frère Mansour, 4 ans, n'est pas en reste : il grimpe sur un tabouret et veut chanter « Petit Papa Noël ». Marie, l'animatrice du Centre d'accueil de demandeurs d'asile (CADA),

L'histoire de cette famille tchétchène, comme tant d'autres, est compliquée. Angelica a abandonné son travail à la gare de Grozny et fuit guerre et misère, il y a quatre ans, avec ses quatre enfants. Deux sont nés d'une première union : Aslan, 23 ans, ne vit pas là, parti tenter sa chance à Nîmes ; Fariza, 18 ans, n'est pas encore rentrée du lycée. Depuis début janvier, ils occupent donc à quatre ce deux-pièces restauré du cœur du vieux Béziers. Une demande d'asile refusée, un recours rejeté, jusqu'à ce refus des autorités russes d'autoriser leur retour. Les voici classés dans cette catégorie absurde de « ni expulsables, ni régularisables ».

## Maintenir un suivi

Fallait-il les jeter à la rue ? Jean-Philippe Turpin et son équipe de La Cimade qui gèrent un des deux CADA de la ville ont imaginé une solution, partis de l'idée du collectif de soutien aux sans-papiers local et éclairés par

**Les voici classés dans cette catégorie absurde de « ni expulsables, ni régularisables ».**

est venue régler d'éternelles questions de papiers : « Il me faut les originaux des certificats de naissance ». La mère part fouiller dans ses affaires. Le fils déniche quelques photos. On y voit un homme en armes : « Mon oncle ». Et un autre portrait masculin : « Mon père ». Difficile de savoir où il est passé.



© Vofit

Angelica, mère isolée tchétchène, avec ses deux enfants Askhab et Mansour.

des initiatives similaires à Clermont-Ferrand et à Marseille. Le projet « Alternativ'hôtel » résulte d'une convention passée avec la Direction départementale de la cohésion sociale et le Conseil général de l'Hérault. 120 000 € ont été débloqués en novembre dernier pour une expérimentation de quatorze mois. À charge pour La Cimade de louer en ville quatre T4 ou T5 avec un équipement minimal. De quoi héberger huit familles déboutées et sans titre de séjour. Le choix des familles est fait au cours de réunions tripartites. Ce budget sera clairement plus économique que les nuitées à l'hôtel. Ce logement ne peut être que temporaire, avant une régularisation toujours espérée. Mais il maintient

Un casse-tête à résoudre avec un acte notarial marocain.

un suivi et apporte un répit à ces personnes sans cesse ballottées. Et cette démarche participe à la dépénalisation du séjour irrégulier. « Quand est-ce que je vais pouvoir travailler ? » demande Angelica à Marie. Cette femme au sourire timide et aux yeux embués de larmes sort peu. Trop peur d'être suivie ou de tomber sur un contrôle de police. Sur le rebord de la fenêtre, un pack de lait et deux boîtes de conserve. L'assistante sociale a oublié de relayer sa demande d'aide financière. Envolés les 290€ du mois de janvier.

certaine manière, mais on a au moins les pieds sur terre ».

## Toujours attendre

À l'entrée du CADA, rue de la Rotonde, trois résidents trompent leur ennui. « On tourne en rond », explique Samuel, un Congolais de Pointe-Noire ; c'est long d'attendre la réponse de l'Ofpra » (Office français de protection des réfugiés et apatrides). Le centre est installé depuis 2001 dans un bâtiment qui accueillait à l'origine des migrants espagnols. Dans la cour, trois Marocaines patientent, des papiers en main, devant le « bureau jaune ». Mardi après-midi, c'est jour de permanence de La Cimade. Odie et Bernadette, bénévoles, doivent expliquer à l'une que la kafala adoulaire, passée devant notaire au Maroc pour une petite fille de 10 ans, n'équivaut pas à un acte d'adoption. « Ce sera difficile de la faire venir en France ». À une autre, on conseille d'aller voir un avocat : « Vous êtes peut-être mariée, mais vous êtes arrivée sans visa, c'est la raison de cette obligation de quitter le territoire français ». Le CADA a une capacité de cinquante places, avec trente chambres sur deux étages. Dans les escaliers, on croise des

**« On tourne en rond, c'est long d'attendre la réponse de l'Ofpra. »**

Caucasiens et quelques Africains. Ces demandeurs d'asile restent au centre en moyenne deux ans. Daniel, l'un des animateurs de l'équipe qui comprend six salariés souvent appuyés par les bénévoles du groupe local, souligne que le CADA ne reçoit pas uniquement des familles : il y a généralement 15% de personnes isolées, « sinon elles passent souvent à la trappe ». Dans une chambre proprement rangée, Sergueï, un ancien carrossier yazidi et sa femme Tegminé couvent des yeux leur petite dernière, Maline.

## Mélange des cultures

De l'autre côté de la cour, voici une grande salle que Gabriel, un autre bénévole, est fier de faire

visiter. Réaménagée, elle sert aux ciné-clubs et aux ateliers cuisine. Un concert devait y être organisé quelques jours avant le premier tour des élections municipales, rassemblant des musiciens roms de Bordeaux, Chakaraka, ainsi qu'un groupe de balèti occitan. Une opportunité pour le mélange des cultures. Il est vrai aussi que l'immigration reste un sujet très sensible à Béziers, ville de grande précarité. Et les rapports avec la municipalité sortante « difficiles ». Avec la préfecture, les relations sont

Bernadette, bénévole depuis 10 ans assure la permanence juridique.



© Vofit

plus satisfaisantes, « quand il n'y a pas de pression pour qu'on libère les places de personnes déboutées ». Les régularisations exceptionnelles sont devenues plus difficiles. Quant aux crédits pour le centre, réduits depuis 2012, ils ne permettent plus de suivi psychologique. Mais l'équipe du CADA tient bon. ■

**Dominique Chivot**

Daniel, accompagnateur social avec une personne du CADA.



© Vofit

RÉGION ULTRAMARINE PÉRIPHÉRIQUE

# Mayotte encore sous régime d'exception

**Le gouvernement maintient le 101<sup>e</sup> département français sous un dispositif dérogatoire. Il entérine sa vision très réductrice des droits de l'Homme sur ce territoire.**

À Mayotte, des milliers d'enfants sont arrêtés, enfermés et expulsés illégalement chaque année. Deux situations d'enfants expulsés sans leurs parents en décembre et janvier dernier ont été jugées par le Conseil d'État, mais l'administration n'a pas été sanctionnée. La petite île de l'océan Indien, devenue le cent-unième département français en 2011,

qui lui a été refusé par Bruxelles. Il entend pourtant, envers et contre les droits les plus fondamentaux, se contenter de petites modifications du Ceseda (Code d'entrée et de séjour des étrangers et du droit d'asile). Et pour faire au plus vite, il veut régler cette question par voie d'ordonnance. Les élus n'auront pas voix au chapitre, ce texte étant seulement soumis au Conseil d'État.

d'entrée, mais aussi des restrictions sur le droit au séjour des jeunes majeurs et des parents et conjoints de Français, ou encore des contrôles de police largement facilités. Enfin, une large part des titres de séjour ne sera valable qu'à Mayotte.

La volonté est claire : dans l'attente d'un accord de coopération avec les Comores censé réduire les flux en provenance de cet archipel, les autorités françaises tentent de maintenir un rythme industriel d'expulsions, mais aussi d'empêcher les étrangers en règle de se rendre à la Réunion ou en métropole.

Cette situation particulière va maintenir Mayotte dans un régime particulier et la France au ban des règles du droit européen, puisque ce droit communautaire doit s'appliquer à tous les territoires, même éloignés, ce qui est par exemple le cas des Açores ou des Canaries. Que le gouvernement français s'abrite derrière des avis rendus par le Conseil Constitutionnel ou le Conseil d'État ne change pas la réalité de ce régime d'exception. Les condamnations de la Cour européenne des droits de l'homme ont déjà stigmatisé ces atteintes aux droits fondamentaux. ■

**Dominique Chivot**

## Un régime encore pire que celui des autres départements d'Outre-mer

Ces « adaptations justifiées par le contexte migratoire particulier » vont maintenir Mayotte, à quelques détails près, dans un régime d'exception. La seule évolution contenue dans ce projet rapprochera la situation de l'île de celle d'autres cas dérogatoires en Outre-mer, comme surtout la Guyane, mais aussi en partie la Guadeloupe et Saint-Martin, tout en maintenant des limitations propres à Mayotte. Parmi les dispositions les plus critiquables figurent l'absence de recours suspensif contre les décisions d'expulsion, la suppression du « jour franc » en cas de refus

demeure sous régime d'exception en matière d'immigration et de droit d'asile. Le gouvernement doit pourtant transposer les directives européennes en la matière : depuis le 1<sup>er</sup> janvier dernier, elle est devenue une RUP (région ultramarine périphérique), ce qui implique une modification de la législation pour que le droit communautaire s'y applique.

Mais le gouvernement français estime que Mayotte reste un cas particulier, étant donné l'ampleur de l'immigration en provenance des Comores : l'île la plus proche de cet archipel, Anjouan, n'est qu'à soixante-dix kilomètres. Il a notamment demandé un ajournement de la transposition des directives,

**Les « adaptations justifiées par le contexte migratoire particulier » vont maintenir Mayotte, à quelques détails près, dans un régime d'exception.**

MISSION EN ISRAËL ET EN PALESTINE

# La logique mortifère de l'occupation

**Dans le contexte d'un système d'occupation qui s'étend impunément, la délégation de La Cimade a entendu les appels des îlots de résistance non violente dans les sociétés civiles palestiniennes et israéliennes.**

Une délégation de La Cimade, avec à sa tête la présidente Geneviève Jacques, s'est rendue en Israël et en Palestine, durant dix jours fin février, pour mieux appréhender la situation sur le terrain et ses enjeux. Elle a rencontré des militants israéliens et palestiniens engagés dans des initiatives contre l'occupation et pour la justice, ainsi que des associations israéliennes impliquées dans la défense des droits des migrants et des réfugiés.

Cette délégation présentera prochainement au conseil national de La Cimade un rapport qui devrait comporter un certain nombre de recommandations. Nous avons demandé à deux membres de la délégation, Christophe Perrin, délégué national en région Languedoc-Roussillon, et Jackie Bosc, présidente régionale de La Cimade à Béziers, de nous livrer leurs impressions à leur retour de mission.

## Qu'est-ce qui vous a le plus frappé au cours de votre séjour?

**Christophe Perrin :** Ce qui ressort, c'est qu'une politique israélienne catastrophique continue à produire de la catastrophe pour les deux peuples. La question de l'occupation et de la colonisation est complètement occultée dans la société israélienne, à l'exception d'une petite minorité. Cette mécanique est une machine qui marche à plein régime, qui produit ses effets de façon inexorable. J'ai été choqué par l'extension des colonisations en Cisjordanie qui ôte aujourd'hui toute chance à la création d'un État palestinien.

**Jackie Bosc :** On en revient ébranlé et assez accablé devant



© Nathalie Crubézy / Collectif à-wif(s)

tant d'inhumanité, et ce dans tous les domaines. On découvre une extrême violence qui se manifeste non pas directement de plein fouet, mais par l'écrasement d'un peuple, de personnes quels que soient leur origine et leur statut.

**C. P. :** La société israélienne est extrêmement fragmentée : le racisme et une forte xénophobie se développent et les inégalités sociales s'aggravent. Le pouvoir politique est dominé par les colons et une idéologie ethno-nationaliste dangereuse. Il use et abuse de la peur pour maintenir la cohésion interne. Peur des Palestiniens et des Bédouins, peur des pays voisins, peur des demandeurs d'asile africains, présentés comme des infiltrés.

**J. B. :** Dans la logique de l'occupation, tout est bon pour s'accaparer l'eau, la terre, l'électricité, les cultures, pour

*Manifestation hebdomadaire contre le mur à Bil'in en Cisjordanie.*

étendre le contrôle sur tous les aspects de vie du peuple palestinien. Ce système entraîne un étouffement progressif de ses droits fondamentaux, au mépris du droit international et en toute impunité.

L'accaparement de la terre se fait par un grignotage permanent des terres palestiniennes et par la

**Le pouvoir politique est dominé par les colons et une idéologie ethno-nationaliste dangereuse.**

mise en place dans les territoires occupés d'un système de ponts et de tunnels qui relient les colonies les unes aux autres sans passer par la Palestine dont les territoires sont en miettes. Au-delà du mur ...



© Nathalie Crubézy / Collectif à-vifs

••• de 800 km, l'enfermement imposé aux palestiniens ce sont aussi les 532 lieux de barrage, les clôtures, les barbelés, les rues bloquées et tout ce qui peut rendre impossible la construction d'un État palestinien. Israël ne fait pas que s'approprier une terre mais développe « une occupation géographique à trois dimensions » comme le souligne Michel Warschawski.

**Abdallah Abu Rahmah**, coordinateur du Comité populaire de Bil'in contre le mur et les colonies avec la délégation de La Cimade.

**Quelles sont les pistes possibles d'action ou de soutien de la part de La Cimade ?**

**C. P. :** La mission a été particulièrement intéressée par les comités de résistance populaire palestiniens, qui luttent de façon non violente contre la construction du mur et l'accaparement des terres. Ils sont soutenus par quelques organisations israéliennes très minoritaires. Comment soutenir ces comités populaires dans leurs luttes ? Comment relayer le travail d'expertise sur l'occupation et la colonisation mené par des organisations palestiniennes et israéliennes ? Comment faciliter des partenariats entre les associations israéliennes travaillant sur les migrants et les réfugiés, La Cimade et des réseaux en Europe ?

**J. B. :** Il faut savoir trouver les interstices. Je pense à l'interpellation de nos gouvernements et au renforcement de ponts de solidarité. On a évoqué le soutien à une initiative du Conseil Œcuménique des

Eglises qui organise des équipes de militants internationaux pour accompagner des communautés particulièrement menacées dans les territoires occupés.

**C. P. :** La seule initiative aujourd'hui porteuse d'espoir et qui fait consensus chez les Palestiniens et les Israéliens anticolonialistes, c'est la campagne du BDS (Boycott-Désinvestissements-Sanctions). Cette action qui s'attaque aux intérêts économiques se développe au plan international, et commence à porter ses fruits : le gouvernement israélien considère qu'il s'agit d'une menace stratégique.

**J. B. :** C'est vrai : l'action BDS est une action forte et phare, qui inquiète le gouvernement israélien et la société parce qu'aujourd'hui ce ne sont pas seulement des militants mais aussi des institutions qui dénoncent cette situation. Je crois que cette action mérite d'être largement soutenue et partagée.

**Réaffirmer l'impératif du respect des droits et dénoncer un système d'occupation.**

**Comment peut-on être efficace dans la solidarité à partir de la France ?**

**C. P. :** Tous les acteurs qu'on a pu rencontrer nous ont enlevé les illusions qu'on pouvait encore avoir sur l'issue positive des « négociations » telles qu'elles sont engagées actuellement. Aujourd'hui le camp palestinien

est dans un état de faiblesse extrême alors que le camp israélien dispose de tous les leviers de pouvoir (militaires, économiques, médiatiques et diplomatiques) et que le temps joue en sa faveur puisque la politique de colonisation continue et s'accélère pendant les « négociations ». Quel « accord de paix » peut-il sortir d'un tel rapport de forces aussi injuste ? Ce que nos interlocuteurs nous demandent de faire en revanche, c'est de lancer un appel au secours auprès des Européens. Faire pression sur les gouvernements, pour que des sanctions soient appliquées contre le gouvernement israélien, serait la seule solution pour débloquer la situation. Il est temps de mettre un terme à ce *hiatus* entre les grandes déclarations sur le respect du droit international et des droits de l'homme et la multiplication des coopérations sur le plan économique, scientifique et technique avec un État responsable de violations caractérisées de ces mêmes droits. Il faudrait un peu de cohérence.

**J. B. :** Les associations nous ont dit en effet : soyez porteurs d'interpellations auprès du gouvernement français, de la société, des instances internationales, par des manifestations et des actes de solidarité active. Ces interpellations devraient réaffirmer l'impératif du respect des droits qui sont violés et dénoncer un système d'occupation qui recouvre tous les aspects du droit à la vie des palestiniens (la terre, l'eau, l'électricité, les cultures...). Il y a quand même de l'espoir au-delà de ce marasme le plus complet, c'est ce que nous ont affirmé nos interlocuteurs palestiniens et israéliens qui résistent malgré tout à cet enchaînement mortifère. On ne peut pas en tant que Cimade, à partir de notre histoire, dire que ça ne nous concerne pas. Ces interpellations nous obligent à poursuivre une solidarité active aux côtés de ces résistants, seuls porteurs d'espoir pour l'avenir de ces deux peuples. **Propos recueillis par Dominique Chivot**

Check point de Qalandiya en Cisjordanie.



© Nathalie Crubézy / Collectif à-vifs

**DUBLIN III**

**UN RECOURS SUSPENSIF POUR TOUTES LES PERSONNES PLACÉES EN RÉTENTION ?**

AVEC SA DÉCISION DU 30 DÉCEMBRE 2013, LE CONSEIL D'ÉTAT FAIT BOUGER LES LIGNES. LES DEMANDEURS D'ASILE « DUBLINÉS » DEVRAIENT DÉSORMAIS DISPOSER D'UN RECOURS SUSPENSIF CONTRE LES DÉCISIONS DE REMISE VERS UN AUTRE PAYS DE L'UNION EUROPÉENNE.

L'Europe a mis en place le règlement Dublin, un outil complexe visant à décider quel État est responsable de l'examen d'une demande d'asile. Le plus souvent, il s'agit du premier pays qui a laissé entrer le demandeur en Europe ou celui qui a enregistré une première demande d'asile. Des exceptions pour raisons familiales sont tout de même mises en place.

**Une nouvelle mouture du règlement**

La troisième version, Dublin III, est applicable pour les demandes déposées depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2014, et vient modifier celle de 2003. L'une des nouveautés de ce texte est que les demandeurs d'asile placés par la préfecture dans une procédure de remise vers un autre pays de l'Union européenne devraient pouvoir introduire un recours à effet suspensif. À ce jour, la loi française ne prévoyait pas cette possibilité. Un projet de loi sur l'asile est prévu pour transposer le « paquet asile » fait de directives et de règlements européens. Mais ce projet étant encore dans les cartons du gouvernement, les personnes enfermées en centre de rétention qui attaquent ce type de décision sont très souvent expulsées avant de voir un juge. Pour que leur situation soit examinée en urgence, la seule solution était jusqu'à présent de saisir le tribunal administratif d'une requête en référé liberté

pour atteinte à une liberté fondamentale : le droit d'asile. Devant la masse de contentieux sur ce sujet, le Conseil d'État a pris les devants. Dans sa décision de section du 30 décembre 2013, il met en place une solution prétorienne. « La plus haute juridiction constate les carences de la loi française », nous explique Gérard Sadik responsable de la Commission asile de La Cimade.

Pour Gérard Sadik, « c'est une décision *mi-figue, mi-raisin*, puisque, si un recours suspensif est proposé au demandeur d'asile « dubliné », il n'a plus la possibilité de saisir le juge des référés comme il pouvait le faire depuis dix ans. On imagine que le ministère, dans une future circulaire sur l'application du règlement, va demander aux préfets d'assigner à résidence les demandeurs et en cas de risque

**Le Conseil d'État constate les carences de la loi française et met en place une solution prétorienne pour les « dublinés ».**

« Avec cette jurisprudence, le Conseil d'État ajoute la possibilité d'introduire un recours suspensif de plein droit dans la loi pour les personnes assignées à résidence ou enfermées en centre de rétention. »

**Voies et délais de recours**

Le tribunal administratif devrait être saisi dans un délai de 48 heures après la notification de la décision par la préfecture et il disposerait de 72 heures pour statuer. Le juge pourrait non seulement annuler la mesure d'enfermement ou d'assignation à résidence, mais également la décision de remise. Et le préfet ne pourrait pas mettre à exécution l'expulsion dans l'attente du jugement.

de fuite de les placer en rétention. » La réponse du gouvernement se fait attendre, mais des dispositions législatives seront soumises au Parlement pour inscrire dans la loi un recours suspensif. Le ministère de l'Intérieur aurait pu en profiter pour que le recours suspensif soit une réalité pour tous les étrangers en instance d'expulsion, en métropole comme en Outre-mer. À la veille des échéances électorales, garantir des droits aux étrangers ne semble pas être la priorité du gouvernement. **Rafael Flichman**



© Jean Larrive

Devant la préfecture de Bobigny,  
mars 2011

# Les comptes de l'immigration

Combien ça coûte ? Difficile d'appliquer cette formule rituelle à l'immigration en France, tant elle est réductrice. Et pourtant, cette manière d'aborder ce sujet est courante, symptomatique d'une opinion marquée par des peurs et des préjugés. Pour y voir un peu plus clair, ce dossier souligne d'abord l'équivoque des chiffres. De qui parle-t-on ? Que prendre en compte ? Et sur quelle durée ? Par exemple, Sidibe, un artisan malien sans papiers qui accumule vingt années de travail en France, participe à l'économie de l'Hexagone. De même, ce Congolais de Massy ou ce Malien de Montreuil, qui envoient des fonds

réguliers à leurs villages d'origine, alimentent un circuit d'aide. Dans cette réalité économique, la privatisation croissante des procédures de l'asile en Suisse nous interroge et nous inquiète sur ce qui pourrait un jour se généraliser en Europe. Trois experts, réunis pour notre débat, ont démonté les partis pris et partagé au moins un point de vue : l'immigration ne peut être réduite à une approche économique. L'enjeu est bel et bien politique : comment une politique envers les migrants peut-elle constituer une vraie richesse – au sens large – pour la France ?







# Sortir de la guerre des chiffres

Attention, terrain miné ! Le coût de l'immigration est un élément récurrent du débat public français et européen. Sur les plateaux télé, à coup de chroniques ou d'éditos, on s'empoigne sur les immigrés et les chiffres du chômage, on sort des tableaux pour chiffrer l'impact en termes de prestations sociales, on analyse à n'en plus finir les courbes de notre pyramide des âges... Comment démêler le vrai du faux ? Surtout, l'analyse économique est-elle l'alpha et l'oméga de la question migratoire ?

**P**remier constat, le mot *immigré* lui-même prête à des interprétations variées. Strictement, c'est une personne née étrangère. Dans leur ouvrage *L'immigration coûte cher à la France, qu'en pensent les économistes*, Xavier Chojnicki et Lionel Ragot font pourtant un salutaire rappel sémantique : « *Un immigré ayant acquis la nationalité française restera toute sa vie un immigré aux yeux des statistiques et à l'inverse, ses enfants nés en France ne répondent pas à la définition. [...] Pour autant, tout étranger vivant en France n'est pas forcément immigré* ».

## Un impact proche de zéro

Sans se soucier de ces précisions sémantiques, plusieurs formations politiques ne se privent pas de brandir publiquement la menace de l'immigré, facteur aggravant du chômage de masse auquel la France est confrontée depuis des décennies. Il y a certes des tensions, dans certains secteurs, sur le niveau de salaire et le volume d'emploi, où une forme de « dumping social » peut s'instaurer, par le biais du travail temporaire d'étrangers, via la prestation de service,

## Les migrants et une politique répressive acharnée sont nécessaires à l'« économie sécuritaire » lucrative.

l'intérim ou encore le travail saisonnier. L'un des risques, et pas le moindre, de cette mise en concurrence des travailleurs, est le développement d'une xénophobie latente. Mais d'un point de vue strictement quantitatif, il semblerait pourtant que les économistes soient, une fois n'est pas coutume, plutôt d'accord sur « *une absence d'effets marqués de l'immigration sur le travail et sur le salaire des autochtones* », toujours selon Xavier Chojnicki et Lionel Ragot. Et c'est d'ailleurs ce que démontrait un rapport de l'OCDE (organisme de coopération et de développement économique), publié en 2007. L'organisme de coopération va plus loin et répond à un autre pré-supposé récurrent – le coût de la prise en charge sociale de l'immigration – en publiant l'an dernier la première étude comparative internationale sur l'impact budgétaire net de l'immigration<sup>1</sup>. « *Dans un certain nombre de pays de l'OCDE, un débat est en*



© Sara Prestianni

Lampedusa, septembre 2013.

<sup>1</sup> L'impact fiscal de l'immigration dans les pays de l'OCDE, in *Perspectives des migrations internationales*, éditions de l'OCDE, 2013.

*cours sur l'immigration et l'État-providence. On craint en effet que l'immigration fasse peser un poids supplémentaire sur les finances publiques, alors que l'assainissement budgétaire figure au premier rang des préoccupations gouvernementales* ». Or il s'avère que cet impact est proche de zéro, les immigrés contribuant en général plus en impôts et en cotisations sociales qu'ils ne reçoivent de prestations individuelles, dans les pays de l'OCDE. Et si la France a un impact légèrement négatif, c'est à cause du poids des retraites liée à l'arrivée massive de migrants

dans les années 70, et de la faiblesse des salaires perçus hier comme aujourd'hui, qui ne leur permettent pas de contribuer autant que les autres aux recettes fiscales.

## Pas pris en compte

Les travailleurs migrants en situation irrégulière sont une autre donnée du problème. Ils ne sont pas officiellement pris en compte, mais font tourner la machine économique. « *Certains secteurs seraient bien en peine sans cette main-d'œuvre, comme le* ...

## La manne du contrôle des frontières

Pour protéger la « forteresse européenne », il faut avant tout en contrôler les frontières. C'est le rôle, désormais bien connu, de l'agence européenne Frontex. Créée en 2004 par le Conseil de l'Union européenne, le budget de Frontex n'a pas cessé de grossir, pour atteindre l'an dernier près de 94 millions d'euros. De l'argent en pagaille pour financer plusieurs dizaines d'hélicoptères, d'avions et de navires, mais également des radars et autres caméras thermiques. L'agence a aussi à sa disposition une force d'intervention rapide de gardes frontières. Mais ce n'est pas tout : l'Europe s'est également dotée, en 2011, du système Eurosur, système européen de surveillance des frontières par satellites et véhicules aériens notamment. Car dans l'idée d'une surveillance de plus en plus étroite, la course technologique est inévitable. Or, au delà de l'aspect idéologique, ce déploiement est coûteux mais surtout sans fin : à chaque fois que l'Europe tente de verrouiller une porte d'entrée (via le Maroc, l'Italie ou la Grèce), une nouvelle route de migration se crée ailleurs sur le continent. Claire Rodier, dans son livre *Xénophobie Business*, relève d'ailleurs l'impossibilité de contrôler réellement les actions menées par Frontex. Mais elle égrène sans fard « *le coût humain du verrouillage des frontières* » : « *Violence, viols, racket, séquestration, faim et soif, maladie, exploitation sexuelle et travail forcé font partie du quotidien de toutes celles et de tous ceux qui, poussés à l'exil, sont contraints de contourner les voies légales du fait de la multiplication des contrôles* ».

— M. G.



© Sara Prestianni

Migrants interceptés dans un camion, images de scanner à la frontière gréco-turque, 2011.





... bâtiment, l'agriculture ou la restauration !, assure Alain Morice, anthropologue et directeur de recherche au CNRS. Or la France n'a payé ni pour leur éducation, ni pour leur formation et ne leur versera pas d'indemnités chômage, ni même parfois de retraites. Ajoutons que bien souvent, ces clandestins ne s'adressent pas au système de santé, car ils craignent d'être chassés. Cela permet de relativiser les choses. » L'anthropologue, démographe de formation, avoue par ailleurs son « aversion pour le chiffrage et la statistique », qui ne serviraient qu'à alimenter une vision utilitariste de l'immigration. « L'utilitarisme, c'est une politique d'immigration opportuniste d'ajustement au jour le jour et en fonction des besoins économiques. On avait besoin des étrangers dans les

### Les travailleurs migrants font tourner la machine économique.

années 20, on les a chassés dans les années 30. Ils étaient indispensables dans les années 60, mais sont trop nombreux aujourd'hui... Cette méthode tourne le dos à une politique raisonnée et respectueuse des droits de l'Homme, dans un rapport Nord-Sud apaisé. » Antoine Math, économiste et membre du Gisti, refuse lui aussi cette approche quantitative : « Je crois simplement que les économistes ont peu de choses à dire sur le sujet. Nous ne pouvons que passer notre temps à invalider des idées fausses, qui sont avant tout politiques », résume le chercheur. Il dénonçait déjà, en 2006 dans la revue *Regard Croisés*, cette « immigration choisie, présentée comme le corollaire, voire la justification de la poursuite du durcissement des autres canaux légaux d'immigration, ce qu'on appelle désormais l'immigration subie » (demandeurs d'asile, réfugiés, immigration familiale par exemple). »

### Une politique qui coûte à l'Union européenne

Rares sont les études qui permettent d'évaluer précisément le coût de la politique d'immigration en elle-même, dans tous ses aspects : les mesures d'assistance – comme l'Aide médicale d'État par exemple (605 millions d'euros l'an dernier) ou l'accueil au sein d'un CADA (Centre d'accueil de demandeurs d'asile) – mais également le coût du contrôle policier, des procédures d'expulsion, de la répression, de la détention ou du retour au pays d'origine. Selon le réseau Migreurop, en Europe et à ses frontières, le nombre de lieux d'enfermement est passé de 324 à 473 en douze ans. En 2012, 570 660 étrangers ont été

La file d'attente du service « étrangers » de la préfecture de Bobigny, mars 2011.

La frontière de l'Europe à Melilla en 2012.



© Sara Prestianni

détenus dans le territoire de l'Union européenne et 252 785 en ont été expulsés. L'Europe dépense des millions pour financer la construction de camps dans ses pays voisins, comme en Ukraine. En France, la Cour des comptes a estimé que « le coût total de la rétention en centre de rétention administrative en métropole, hors dépenses d'interpellation, d'éloigne-



© Jean Larive

ment et de justice, s'élève en 2008 à environ 190,5 millions d'euros, soit 5 550 euros par retenu » et notait par ailleurs des « lacunes » quant au suivi des coûts. Claire Rodier, dans son ouvrage *Xénophobie Business*, va encore plus loin dans l'analyse. Cette juriste du Gisti prend l'exemple du modèle anglo-saxon, dans lequel des sociétés privées ont délégué de l'État pour gérer prisons et centres de rétentions, mais également l'expulsion des migrants vers leur pays d'origine. Une « économie sécuritaire » lucrative qui nécessite à la fois un flux toujours plus important de migrants et une politique répressive acharnée.

Ces différentes données ont un point commun. Elles démontrent que la gestion de l'immigration est d'abord et avant tout une affaire politique. Sommes-nous pour une immigration zéro, et prêts à nous passer, notamment, de sa contribution au renouvellement des générations ? Sur quels principes fondateurs se base la libre circulation des hommes ? L'économie peut-elle être l'unique moteur de la gestion migratoire ? La richesse se mesure-t-elle simplement en points de PIB ? Autant de pistes à suivre et de réflexions à mener pour sortir de la guerre du chiffre.

■ M. G.



POINT DE VUE

## La privatisation croissante de l'asile en Suisse

Depuis des années, l'aide sociale et l'hébergement des demandeurs d'asile en Suisse ont été confiés à des entreprises privées, comme la société anonyme ORS aux pratiques dénoncées comme problématiques. En 2013, un scandale a éclaté dans le canton de Neuchâtel, autour de la gestion d'un centre d'hébergement par une société de sécurité privée dont l'un des dirigeants était un homme politique en vue de l'UDC, parti gouvernemental d'extrême-droite.

Des sociétés privées sont aujourd'hui chargées de maintenir la sécurité ou d'assurer l'administration et l'encadrement dans les centres fédéraux d'enregistrement et de procédure, ainsi que dans les lieux d'enfermement des aéroports. Dès fin 2008, avec la mise en œuvre des accords de Schengen et de Dublin, l'Office fédéral des migrations (ODM) a abondamment délégué à des tiers le traitement de données biométriques.

Avec les mesures urgentes adoptées en septembre 2012, l'ODM peut déléguer à des tiers les tâches de fonctionnement des « centres spécifiques » pour les personnes récalcitrantes, à l'exception de l'audition du candidat réfugié.

Les modifications adoptées en décembre 2012 ont poursuivi sur cette lancée. Ainsi, on a prévu une « phase préparatoire », au cours de laquelle doit se tenir un « entretien de conseil ». Destinée à examiner d'emblée si la demande d'asile est conforme à la loi et suffisamment justifiée, cette mesure vise implicitement à favoriser un retrait de la demande et son classement sans décision formelle. Or, cet entretien pourra être confié à des tiers. L'ODM pourra aussi déléguer au privé l'établissement des faits médicaux liés à la demande d'asile.

Désormais, en Suisse, recueillir les données personnelles du demandeur d'asile, relever ses empreintes digitales, le photographier, saisir d'autres données biométriques le concernant, établir une expertise visant à déterminer son âge, vérifier ses moyens de preuve, ses documents de voyage et papiers d'identité, ou encore prendre des mesures d'instruction concernant sa provenance et son identité, sont des opérations qui peuvent être privatisées. L'octroi de l'aide sociale, les soins de santé et l'enseignement de base pourront également être confiés au privé.

En décembre 2013, l'ODM a ouvert un appel d'offres « dans le domaine des départs autonomes par voie aérienne ». Ce serait ainsi la phase d'exécution du renvoi qui serait bientôt elle aussi privatisée.

Face à cette évolution, un seul garde-fou est prévu : il est en principe impossible de déléguer les tâches qui relèvent de la puissance publique. Et pourtant : maintenir la sécurité, accorder l'aide sociale, exécuter les renvois ne sont-elles pas des tâches de puissance publique ? La gestion de centres destinés aux personnes « récalcitrantes » ne préfigure-t-elle pas une privatisation des prisons, évoquée par certains milieux politiques inspirés des pratiques prévalant aux États-Unis ?

Ces « tiers » délégataires sont des sociétés axées sur le profit. Ne vont-elles pas privilégier leurs propres intérêts au détriment de ceux des demandeurs d'asile ? Quelle protection juridique sera offerte à ceux-ci ? Aucune réponse ne figure pour le moment dans la législation... Le risque est grand de voir disparaître le cadre légal protégeant les individus, le domaine du droit d'asile jouant un rôle de laboratoire social et politique. ■

CHRISTOPHE TAFELMACHER | AVOCAT À LAUSANNE ET CO-PRÉSIDENT DE L'ASSOCIATION VIVRE ENSEMBLE, SERVICE D'INFORMATION ET DE DOCUMENTATION SUR LE DROIT D'ASILE.





TRANSFERTS DE FONDS

# La solidarité des réfugiés et des migrants

Une aide nécessaire aux familles et une participation utile aux projets locaux.

L'ambulance attend toujours à proximité du centre d'hébergement de La Cimade à Massy (Essonne) où Augusto – il a tenu à préserver son anonymat – réside depuis 2008. Il manque encore les fonds nécessaires et les autorisations administratives pour acheminer le véhicule sanitaire destiné au centre médical de Kitambo, au nord-ouest de Kinshasa. Réfugié après avoir fui la République démocratique du Congo, cet ancien chauffeur de l'armée travaillait jusqu'il y a peu encore pour une société de livraison qui a cessé son activité. Chaque mois durant près de cinq ans, il a envoyé près de 350 euros à sa famille, son épouse et ses trois enfants alors restés en RDC, avant d'être autorisés à le rejoindre. Cette part non négligeable de son salaire, de 1500 euros net, pouvait être augmentée pour les frais de scolarité de ses frères et sœurs. L'acquisition de l'ambulance est, elle, l'initiative collective d'une trentaine de réfugiés originaires du même secteur grâce à l'argent recueilli lors de collectes organisées à chaque rencontre.

## De Montreuil à Gory

Un château d'eau, le bâtiment pour la radio locale, un centre médical de santé, un programme d'assainissement avec en perspective le projet d'une retenue d'eau : les 800 Maliens originaires de Gory, pour l'essentiel installés à Montreuil en Seine-Saint-Denis, contribuent depuis longtemps aux équipements de cette

Une agence de transfert d'argent boulevard Magenta à Paris.



© David Sauvage

commune de 11 000 habitants d'un district en zone sahélienne, au nord-ouest de Bamako. Ce sont eux qui servent aussi d'intermédiaire lors des échanges et rencontres avec la ville jumelle de Gron, près de Sens dans l'Yonne, qui a pris le relais pour les investissements les plus importants. « La priorité, c'est bien sûr servir la famille, la nourriture, les vêtements, l'école, la santé », précise Hamidy Doucouré, chauffagiste installé à Montreuil depuis 1989. Cette « obli-

**« La priorité, c'est bien sûr servir la famille, la nourriture, les vêtements, l'école, la santé. »**

gation » peut représenter jusqu'à 500 euros par mois, selon le montant fixé par le chef de famille. Elle s'accompagne du devoir de participation aux projets de développement décidés par les autorités du village et sont financés au gré des collectes et des cotisations recueillies par le réseau très structuré des associations.

## Parfois plus que l'aide au développement

Les sommes transmises par les migrants dans leurs familles et communautés d'origine représentent en fait une part non négligeable des besoins de consommation courante, de santé et d'éducation. Stables et pérennes, elles contribuent à réduire la pauvreté dans les zones privées de ressources, autant qu'à accélérer les projets de développement. Selon la Banque mondiale, ces transferts devraient totaliser 441 milliards de dollars dans le monde. Pour la France, ce sont 3,7 milliards d'euros qui sont reversés vers l'Afrique, dont 3,1 milliards dans les trois pays du Maghreb. Et le montant des transferts serait de 3 à 4 fois supérieur aux crédits de l'aide publique allouée au Mali, au Sénégal et au Maroc. Cette contribution pourrait se révéler plus importante encore si le respect de l'engagement adopté lors du sommet du G20 des États les plus riches en 2008 permettait de réduire les commissions de transferts, de 9 % en moyenne à 5 % en 2014. Évalués à 4 milliards de dollars, les gains ainsi obtenus pourraient être réinvestis dans l'aide au développement — **Michel Delberghe**

TAXÉS

# Les étrangers obligés de payer pour leur régularisation

La politique migratoire française passe obligatoirement par l'Office français de l'immigration et de l'intégration (OFII). Un organisme qui existe depuis 1946 et dont les missions d'accueil se sont transformées, au fil des années, en une unique fonction de contrôle. Le point avec Marie Hénocq de La Cimade.



© Céline Bonnin

Hichem présente son dossier de régularisation classé année par année.

## Pourquoi La Cimade demande-t-elle de mettre fin aux taxes que doivent payer les personnes étrangères pour obtenir un titre de séjour ?

Ces taxes ne sont ni justes, ni raisonnables. Elles ont excessivement augmenté ces dernières années, en particulier depuis la loi de finances 2012. Aujourd'hui, un premier titre de séjour peut coûter jusqu'à 708 € par personne. Or, on demande à des gens qui arrivent en France et qui n'ont pas encore de titre de séjour – donc qui n'ont pas le droit de travailler – de payer ces taxes. Le comble, c'est que depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2013, ces personnes doivent s'acquitter de 50€, au moment même du dépôt de la demande de titre de séjour. Si celle-ci est refusée, la personne ne sera pas remboursée. Il ne s'agit donc pas d'une taxe pour couvrir les frais liés à la fabrication d'un titre de séjour, mais bien de la mise en place d'un service public payant pour les personnes étrangères.

## À quoi servent ces taxes ?

À financer l'OFII. Sur un budget de 172,6 millions d'euros, 141,32 millions proviennent de ces taxes payées par les étrangers. Or, ce n'est pas aux personnes qui viennent d'arriver en France de financer un organisme censé mener une politique d'intégration pour les personnes en situation régulière. De toute façon, cette politique ne fonctionne pas. Concernant l'accueil des demandeurs d'asile, l'OFII a, par exemple, délégué cette mission à des associations, qui s'entendent entre elles pour faire le moins de domiciliation possible. Du coup, ce sont des structures, qui ne sont pas financées pour ça, qui finissent par le faire. Cet échec de la politique française d'intégration donne des situations hallucinantes comme à Poitiers et à

Marseille, où des déboutés du droit d'asile ont été convoqués par la préfecture et l'OFII. D'autorité une aide au retour leur a été proposée. En cas de refus, ils se voyaient expulser du CADA (Centre d'accueil de demandeurs d'asile), interdits d'aide d'urgence et placés en centre de rétention. Autre exemple, celui de l'avis médical transmis au préfet pour l'admission au séjour d'une personne gravement malade. Actuellement, celui-ci est effectué par un médecin de l'agence régionale de la santé. Mais le gouvernement songe à en confier la réalisation aux médecins de l'OFII. Or, cette agence dépend du ministère de l'Intérieur et non de celui de la Santé. Cette nouvelle tutelle de surveillance nous montre bien qu'avec l'OFII, la fonction de contrôle a pris le pas sur les missions d'accueil et d'intégration.

## Rencontrez-vous dans les permanences des personnes qui renoncent à déposer une demande de titre de séjour, dissuadées par le coût de ces taxes ?

D'abord, les personnes viennent nous dire « il y a un problème, la préfecture a dû se tromper, elle m'a demandé 50€ pour déposer ma demande ». Ensuite, quand nous leur expliquons que c'est désormais inscrit dans la loi, la plupart se débrouillent pour

**« Il s'agit bien d'un service public payant pour les personnes étrangères. »**

trouver l'argent, soit grâce à la solidarité, soit en s'endettant. Qu'il y ait, en France, un organisme centralisateur qui serve d'interlocuteur aux personnes étrangères, ce n'est pas une mauvaise chose en soi. Il faudrait juste qu'il agisse dans leur intérêt et non qu'il soit financé par ces mêmes personnes dans le but de les empêcher de venir vivre en France. —

**Propos recueillis par Pierre-Yves Bulteau**



© David Sauvage

L'administration payante pour les étrangers passe par l'achat du timbre fiscal.



# Sidibe, le travailleur aux cent papiers

En France, ne pas disposer d'une carte de séjour n'empêche pas d'avoir des fiches de paie et de cotiser à la Sécurité sociale. Arrivé du Mali en 1982, Sidibe est l'un de ces nombreux travailleurs sans-papiers qui triment sur les chantiers, embauché grâce au système de l'alias.



Un piquet de grève de travailleurs sans-papiers porte des Lilas à Paris en 2010.

Seule la rugosité de ses mains trahit son âge. À bientôt 52 ans, Sidibe en paraît dix de moins. L'œil rieur, les lèvres en forme de sourire, rien ne semble abattre ce peintre en bâtiment originaire de la région de Kayes. Son premier séjour en France remonte à 1982, « juste un an après la régularisation massive engagée par Mitterrand ». Un oncle entrepreneur lui fait quitter le Mali pour l'embaucher à ses côtés. Le bonnet toujours vissé sur la tête

**« Quand tu travailles avec un alias, c'est la personne dont tu utilises le nom qui bénéficie de toutes tes cotisations. Moi, je n'aurai jamais le droit à la retraite. »**

et une grosse écharpe autour du cou, on mesure le changement de vie pour celui qui est resté, malgré les années, plein de motivation et d'envie. « Sa petite entreprise a coulé peu de temps après que je suis arrivé à Paris, raconte l'homme, aspirant son petit crème comme s'il s'agissait d'un café touba. Mon oncle est rentré au pays et il m'a laissé ses papiers, lance Sidibe, mi-rieur mi-évasif. Cela ne m'a pas motivé pour faire les démarches. » (Pour

régulariser sa situation NDLR). En 1993, le régime malien s'ouvre au multipartisme et s'engage dans la voie de la démocratie. Sidibe a le mal du pays et décide de rentrer au Mali. « À la liberté des citoyens s'est ajoutée la libéralisation des marchés. J'ai donc décidé de créer une entreprise de prestations à Bamako. » Fort de ses dix ans d'expérience dans le BTP français, il ne tarde pas à décrocher des contrats. En 2003, Sidibe finit même par obtenir sa carte professionnelle d'artisan, et le visa qui va avec, pour lui permettre de retourner en France chercher du matériel nécessaire à l'expansion de son entreprise.

**« Je travaille donc je peux payer »**

Le séjour dure un peu plus longtemps que prévu et l'un de ses associés lui apprend que les employés qu'il avait pourtant formés n'ont pas répondu à un important contrat. « C'est en France que j'ai appris que ma boîte venait de couler », poursuit Sidibe. Et le voilà de nouveau coincé à Paris, à devoir travailler grâce aux papiers de l'un de ses jeunes frères installé depuis peu en France. Comme Sidibe, beaucoup de travailleurs utilisent le système de l'alias en se servant des cartes de séjour et des documents officiels de leurs proches. Ce système a même été reconnu par l'État et a servi de moyens de pression lors des luttes de régularisation des travailleurs sans-papiers, en 2008. Sidibe raconte qu'il a suivi le mouvement mais qu'il n'y a pas participé, « simplement parce que cela ne concernait pas mon secteur ». Depuis, le peintre en bâtiment a obtenu un certificat de son patron qui reconnaît ainsi qu'il travaille bien dans son entreprise. Sortant les documents de son sac, il raconte : « Quand tu travailles avec un alias, c'est la personne dont tu utilises le nom qui bénéficie de toutes tes cotisations. Moi, je n'aurai jamais le droit à la retraite, alors je m'arrange pour déclarer entre 4000 et 5000 euros d'impôts par an, histoire d'avoir le droit à l'Aide médicale d'État. Mais pour le reste, tu ne peux rien faire en ton nom propre. » Obligé de vivre en colocation et de payer « cash » toutes ses consultations médicales, « sauf les examens médicaux de l'hôpital », Sidibe lâche : « Je travaille donc je peux payer. » Alors qu'après vingt ans d'expérience en France, son salaire est passé de 10 000 francs nets à 1600 euros actuellement. Une stagnation, « alors qu'à expérience égale, un chef de chantier en bâtiment gagne aux alentours de 2 500 euros par mois. » — Pierre-Yves Bulteau

# L'immigration, combien ça coûte ? Combien ça rapporte ?

Jean-Christophe Dumont, chef de la division des migrations internationales de l'OCDE, François Gemenne, chercheur et enseignant en sciences politiques à l'université de Liège, à l'université de Versailles et au CERI-Sciences Po, et Lionel Ragot, professeur d'économie à l'université de Paris-Ouest Nanterre la Défense et conseiller scientifique au CEPII débattaient le 8 février à l'invitation de *Causes communes*, à la Bibliothèque Robert Desnos de Montreuil, de l'impact économique de la migration.



© Sara Prestigiani

**Peut-on facilement évaluer combien coûte l'immigration et combien elle rapporte aujourd'hui en France ?**

**Lionel Ragot :** C'est très difficile. C'est un peu comme si vous posiez la question à propos de la bibliothèque où nous sommes : on sait à peu près en calculer le coût, mais chiffrer ce qu'elle rapporte c'est plus compliqué ! Pour l'immigration c'est le même genre de difficulté : au niveau des finances publiques, on peut définir des ordres de grandeur, à travers les dépenses sociales et les recettes fiscales. Mais les immigrés ne font pas que payer des impôts

et recevoir des transferts publics, ils participent à l'activité économique ! Or il est très difficile de savoir quelle est leur contribution à l'activité économique.

**Jean-Christophe Dumont :** Il faut souligner d'emblée le lien très étroit entre l'opinion sur les immigrés – le souhait qu'ils soient plus ou moins nombreux – et l'estimation de ce qu'ils coûtent ou rapportent. Le décalage est énorme entre la perception et la réalité. On pense généralement en France que les immigrés sont nombreux,

Des migrants vivent dans les bateaux sur lesquels ils sont arrivés en Italie, août 2011.

que leur flux ne cesse de s'accroître. Or la réalité est tout autre, que ce soit en flux annuel (0,3% de la population totale), ou en effectif (environ 9% de la population totale), la France se situe largement en deçà des moyennes des pays de l'OCDE (respectivement 0,6% et 12,6%).

**François Gemenne :** La France est sans doute le pays où l'on a conduit le plus grand nombre d'études sur les coûts et bénéfices de l'immigration. On peut d'ailleurs s'interroger sur cette prolifération... Distinguons les études sérieuses, qui concluent tantôt que l'immigration a un léger coût tantôt qu'elle a un léger bénéfice, et toute une série d'études téléguidées par le Front national qui concluent à un coût gigantesque. Car derrière cette question apparemment purement comptable, est sous-jacente celle de savoir s'il y a trop ou pas assez d'immigrés. Il faut faire attention de ne pas se laisser enfermer dans la matrice de pensée du Front national qui voudrait réduire les immigrés à leur seul coût économique. Il est absurde et vicieux de réduire la valeur d'une personne à ce qu'elle rapporte ou coûte aux finances de l'État : que dire alors des enfants ou des plus de 65 ans ? En termes d'intégration, il y a quelque chose de très pervers à dire aux immigrés qu'ils ne peuvent venir que s'ils rapportent de l'argent au budget de l'État. ...



... La fonction première de l'État est la redistribution des coûts et des bénéfices. Or ne pas trouver normal de payer « pour eux », c'est dire aux immigrés : « vous n'êtes pas des nôtres », « nous ne reconnaissons pas que vous faites partie de l'entreprise nationale ». Ce signal de rejet est dangereux.

**Pourquoi les chiffres sont-ils aussi différents ? Ne peut-on pas établir des critères communs qui rallieraient les suffrages de tous les experts ?**

**FG :** Il faudrait commencer par harmoniser les définitions : par exemple la définition de la migration selon l'ONU n'est pas la même que selon l'INSEE. Sans oublier la tendance à manipuler les chiffres, comme c'est d'ailleurs vrai pour n'importe quelle statistique publique, je pense par exemple aux chiffres du chômage.



© Gianni Giuliani  
François Gemenne

**Il est absurde et vicieux de réduire la valeur d'une personne à ce qu'elle rapporte ou coûte aux finances de l'État: que dire alors des enfants ou des plus de 65 ans ?**

**JCD :** Il y a différentes façons de prendre en compte la variable « temps ». La méthode dite *cash flow analysis* compare, à un instant donné, ce qui est versé en impôts et taxes à ce qui est perçu en prestations. Ce calcul relativement simple, qui permet une comparaison internationale, montre que le rapport impôts/

prestations individuelles est positif dans presque tous les pays de l'OCDE, les immigrés payant plus d'impôts qu'ils ne reçoivent de prestations individuelles, sauf en France et en Allemagne où le rapport est négatif, car la population immigrée y est vieillissante et les flux récents limités.

Le défaut de cette méthode est que la durée n'intervient pas : on compte ainsi les retraités comme touchant évidemment plus qu'ils ont contribué avant.

Un autre mode de calcul, prenant en compte toutes les contributions de la vie, passées ou futures, est très difficile. Car, si on peut compter le nombre d'immigrés présents aujourd'hui ou ceux qui arrivent, il est impossible de savoir combien vont partir ou dans quelle mesure ils toucheront des prestations à distance.

Les différences s'expliquent aussi par ce que l'on fait entrer dans les coûts. Si on ajoute aux prestations individuelles les dépenses publiques générales,

**Toutes les études comparables montrent que l'immigration est grosso modo plutôt neutre, oscillant entre solde légèrement positif et légèrement négatif.**

comment attribuer leurs coûts à telle ou telle population ? On peut le faire au prorata, en considérant qu'ils sont les mêmes pour tous les individus. Ou bien, et c'est là que ça devient politique, on les attribue en fonction de telle ou telle caractéristique de chaque catégorie de population (par exemple on décompte seulement pour les immigrés les coûts des reconduites aux frontières, voire des contrôles de police...) Evidemment si on fait comme ça, on arrive à des coûts énormes !

En raisonnant par rapport à l'ensemble des finances publiques, on aboutit à un résultat négatif. Les immigrés coûtent plus qu'ils ne rapportent, mais ils ne sont pas les seuls, c'est le cas pour toute la population : les budgets publics sont en déficit et les comptes négatifs pour tout le monde.



© Gianni Giuliani  
Jean-Christophe Dumont

**LR :** Dans notre étude pour l'année 2005, le résultat était légèrement positif : + 3,8 milliards d'euros. En fait, toutes les études comparables montrent que l'immigration est grosso modo plutôt neutre, oscillant entre solde légèrement positif et légèrement négatif.

En revanche, une autre étude, largement médiatisée donne un solde négatif de 30 milliards d'euros. Gros écart ! Pourquoi ?

D'abord à cause de la définition retenue pour les immigrés qui prend en compte aussi leurs enfants, mais uniquement lorsqu'ils sont mineurs : de cette manière on calcule ce que coûtent les enfants tant qu'ils reçoivent (scolarité, allocations...) sans compter ceux qui, plus tard, sont en âge de travailler et rapportent. De plus cette étude ajoute le coût de l'aide au développement, présentée comme une dépense liée à l'immigration.

**Comment répondre à ceux qui disent que « la France ne peut pas accueillir toute la misère du monde » ?**

**FG :** Cette fameuse phrase est significative d'une faillite de la gauche sur les questions d'immigration. Depuis le milieu des années 1980, on a peu à peu accepté l'idée, imposée par le

Front national, que l'immigration en soi est un problème et on a l'impression que tous se positionnent par rapport à cela, en essayant de chercher des « solutions ».

Les immigrés ne sont pas « la misère du monde » et c'est une idée complètement fautive de penser qu'ils viennent pour bénéficier d'allocations : ils viennent pour réaliser un projet. Et s'ils représentent un coût, c'est qu'on ne les laisse pas suffisamment participer au projet économique du pays.

**Pensez-vous plus pertinent de situer le débat sur le plan européen plutôt que purement français ?**

**JCD :** Pour l'instant les seuls moyens mutualisés sont ceux de Frontex et les différents pays ne sont liés qu'en ce qui concerne l'asile, au travers du règlement Dublin. Les questions sociales ne sont pas encore de la responsabilité européenne.

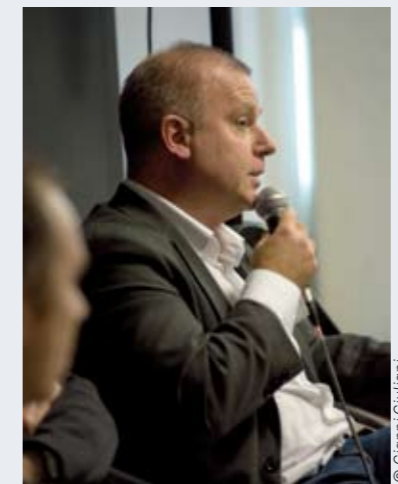
**LR :** Il y a des disparités entre les pays de l'UE, mais aussi entre la Commission européenne d'une part et le Parlement et le Conseil d'autre part. La Commission, au moins dans le discours, a une politique pro-immigrés et souhaite faire entrer plus d'immigrés en Europe. L'exemple révélateur des différences entre pays, en l'occurrence entre France et Allemagne, est celui de l'accueil des étudiants étrangers. La France a cherché à les exclure du marché du travail (la circulaire Guéant), alors que durant la même période l'Allemagne leur a facilité l'accès à son marché du travail. Pour des raisons démographiques : en 2040, on prévoit en Allemagne une baisse de 30% de la population en âge de travailler tandis qu'elle devrait rester stable en France.

**La démographie serait donc la clé de compréhension de la question du coût ?**

**JCD :** Le débat démographique est piégé, car la migration n'est jamais la solution. La question des coûts est une mauvaise question, ce n'est vraiment pas la

bonne façon de faire évoluer le débat sur les politiques migratoires. La vraie question est de savoir comment utiliser la variable migratoire pour sa dimension économique, en veillant à l'inclure dans un ensemble. Si on essaie de répondre uniquement par la migration à des problèmes économiques structurels ou à des pénuries de main-d'œuvre, on se trompe.

**FG :** L'immigration n'est pas une solution aux problèmes démographiques, mais on peut par contre l'utiliser pour stimuler l'activité économique.



© Gianni Giuliani  
Lionel Ragot

**Les immigrés ne sont pas « la misère du monde » et c'est une idée complètement fautive de penser qu'ils viennent pour bénéficier d'allocations.**

Malheureusement la politique migratoire des gouvernements successifs est complètement déliée de la politique économique et reste enfermée dans une logique de « contrôle ». En donnant si peu d'autorisations de travail, on crée un marché du travail souterrain, on jette les gens dans la précarité et c'est mauvais aussi pour l'économie nationale. À supposer que l'immigration ait un coût, je déplore qu'on pense à le supprimer plutôt qu'à le considérer comme un investissement et à le transformer en bénéfice. ■

**Débat animé par Dominique Chivot et retranscrit par Françoise Ballanger.**

À LIRE



Xavier Chojnicki, Lionel Ragot, *On entend dire que... L'immigration coûte cher à la France*, Eyrolles-Les Echos, 2012.



OCDE, *Perspectives des migrations internationales 2013*.



Revue *Projet*, *Migrations, quelle autre politique pour l'Europe*, n°335, 2013/4.



Claire Rodier, *Xénophobie business, à quoi servent les contrôles migratoires?*, La découverte, 2012.

SUR LE WEB

L'intégralité du débat de Causes communes à écouter  
[www.lacimade.org](http://www.lacimade.org)

L'impact économique des migrations, un grand dossier sur le site de l'ENS de Lyon  
<http://ses.ens-lyon.fr>

Immigration : trois films d'animation contre les idées reçues, une réalisation de la députée européenne d'Europe Écologie Les Verts Hélène Flautre  
<http://www.eelv.fr>

# La lutte chilienne pour les droits des migrants

**Au Chili, l'immigration a augmenté de 84% en dix ans. Dans un pays traditionnellement fermé, marqué par une forte discrimination sociale, la présence de ces nouveaux migrants est mal perçue. Rencontre avec celles et ceux qui tentent de penser les migrations autrement pour faire évoluer les mentalités et les pratiques.**

Octobre 2013. L'intendant d'Antofagasta, ville minière du nord du Chili, accuse publiquement les migrants colombiens de « créer des problèmes de "vivre ensemble" et des ruptures matrimoniales ». Peu après, sur les réseaux sociaux, est lancé un appel à manifester contre les migrants : « On n'en peut plus de vivre ainsi ». Suscitant de vives réactions, la manifestation est interdite. Une

**L'absence de politiques publiques adaptées pour recevoir les migrants commence à ébranler la société chilienne.**

centaine de personnes sera finalement dispersée par la police. À la télévision, on aperçoit des femmes criant dans le micro que les Colombiennes leur volent leur mari.

« C'est très inquiétant une telle mobilisation, même si ce n'est pas étonnant, réagit Maria Emilia Tijoux, sociologue. Le racisme n'est pas nouveau au Chili. C'est un pays historiquement fermé, ayant connu peu d'immigration autre que l'immigration européenne encouragée au 19<sup>e</sup> siècle pour "blanchir la race". La société chilienne s'est construite en dénigrant les Indigènes, les Métis, les Noirs. »

Or, depuis les années 90, du fait d'une croissance économique florissante au regard des pays voisins, le Chili emploie de plus en plus de migrants et se transforme en pays d'accueil. En dix ans, le pays a vu sa population migrante augmenter de 84%. Représentant aujourd'hui 2,1% de la population<sup>1</sup>. De plus, l'arrivée de personnes noires, ori-

*Un pays où les couleurs sont victimes de discrimination.*

<sup>1</sup> Source : Département de la migration, ministère de l'Intérieur <http://www.extranjeria.gob.cl/>

ginaires d'Haïti, de Colombie ou de République dominicaine a donné une autre visibilité à la migration. Mais, précise Helena Olea, avocate et professeur de l'université Diego Portales : « il faut garder à l'esprit que pour chaque étranger vivant au Chili, il y a trois Chiliens vivant à l'extérieur. »

N'importe, l'augmentation de la population migrante et l'absence de politiques publiques adaptées pour la recevoir commence à ébranler la société chilienne.

Alors que des secteurs entiers de l'économie reposent aujourd'hui sur la main d'œuvre migrante bon marché, en grande majorité féminine, la politique migratoire continue d'être fondée sur une figure

anachronique d'un migrant menaçant l'État chilien. « Ainsi, explique Helena Olea, la loi en vigueur, est la plus vieille du continent. Adoptée en 1975, sous la dictature de Pinochet, elle a une visée uniquement sécuritaire : comment expulser facilement les opposants à la dictature et comment les empêcher d'entrer sur le territoire. »

Certes, en mai 2013, un projet de loi a été présenté pour remplacer la loi de 1975. « Cependant, s'il contient quelques avancées, ce texte, inspiré des législations canadienne ou australienne, est complètement déconnecté de la réalité » juge Helena Olea. Fondé sur une vision utilitariste, il cherche d'un côté à faire venir des migrants diplômés,

de l'autre, à organiser la précarisation des migrants présents sur le territoire, violant ouvertement les engagements internationaux du Chili. « Des migrants qui viennent pour des périodes courtes, sans contrat de travail, sans protection sociale, voilà ce que cherche ce texte, en accord avec le modèle économique chilien, très peu protecteur des droits des personnes. » Ce projet de loi, qui risque, suite aux dernières élections, de rester dans les tiroirs du Parlement sans être discuté, illustre ainsi le manque de pragmatisme du Chili en la matière, toujours selon Helena Olea. Car la migration n'est jamais pensée depuis la réalité chilienne et latino-américaine. ...



© Pia Zapata



LA CHRONIQUE

Hervé Hamon  
ÉCRIVAIN, ÉDITEUR ET CINÉASTE

## DISCOURS DE LA TURPITUDE VOLONTAIRE

Le résultat du référendum suisse sur le travail des étrangers est tombé comme le tranchant de la guillotine.

Je sais, on commence par se dire que le mal est helvétique et uniquement helvétique, qu'un moucheron a véhiculé dans les montagnes du Sud ce virus étrange, cette bactérie mutante et contagieuse. Que les Suisses étant suisses, c'est-à-dire autres, il s'agit d'une affection *sui generis* qui ne frappe que les citoyens nés dans ces cantons-là. Enfin, pour se rassurer encore, on observe qu'il s'agit d'un avatar de la démocratie d'opinion, d'un piège de cette expression directe qui néglige les échelons intermédiaires dont on s'aperçoit, un peu tard, qu'ils sont une étape décisive de la réflexion politique.

Comment un pays libre, un pays prospère, peut-il se discréditer en énonçant publiquement, *urbi et orbi* si j'ose écrire, une décision aussi haineuse, aussi vaine et aussi stupide ? Fermer l'accès jusqu'aux Européens de l'Ouest ! Comment un pays qui, en principe, sait compter, et même un peu mieux que les copains, peut-il se tirer ainsi une balle dans le pied ? Il ne va pas seulement y perdre de l'image, il va y perdre de l'argent, beaucoup d'argent.

Oui, on se dit tout cela et l'on n'a pas tort. Mais le malheur suisse n'est malheureusement pas si suisse que ça. Et j'en veux pour preuve un sondage, une semaine après la « votation » contre les travailleurs étrangers, selon lequel 60% des Français auraient voté pareil – alors même que tous les analystes expliquaient à longueur de colonnes combien pareille disposition était funeste, imbécile, incohérente, et j'en passe.

Qu'est-ce que cela signifie, au fond ?

Cela signifie d'abord que le discours « populiste » est à l'œuvre, pas seulement sur les rives du lac Léman, mais dans toute l'Europe. La manière dont le Front national français est en train de se fédérer avec des mouvements analogues est explicite : l'Internationale de la haine est en voie de constitution. Nous en paierons le prix.

Cela signifie ensuite que les opinions européennes, dans une large mesure, ont renoncé à raisonner. On a beau dire et redire, sur tous les tons et tous les modes, que la xénophobie, non seulement est contraire à l'éthique, mais est un très mauvais calcul, peu entendent, peu examinent les faits, peu débattent du réel et non du fantasme. À commencer par ceux qui nous gouvernent. C'est comparable au cannabis : on sait très bien que la prohibition n'a jamais été une politique, mais les politiques n'arrivent pas à formuler autre chose que la prohibition.

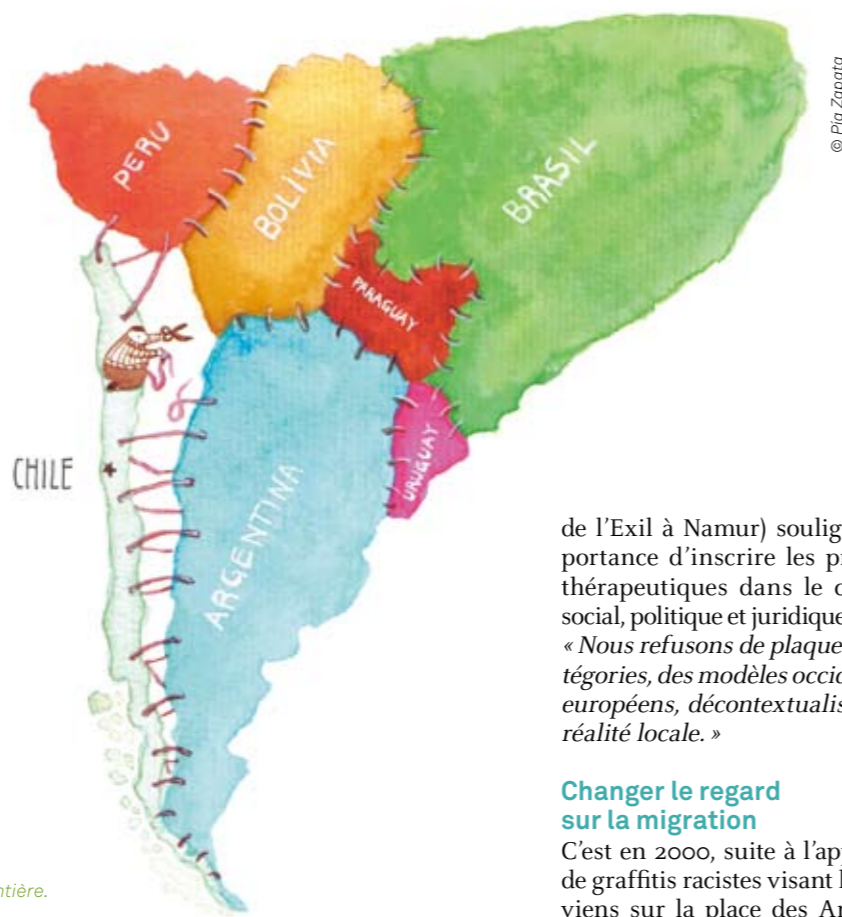
Cela signifie, enfin, que ces temps-ci, comme dans les années trente, la quête du bouc émissaire devient fébrile. Hier, c'était le Juif, aujourd'hui, c'est le musulman (encore que l'antisémitisme ne dorme jamais que d'un œil). On a vu la suite... On a vu comment les peuples du monde sont capables de basculer dans une empoignade collective, meurtrière, suicidaire. Moquons-nous donc des Suisses, qui le méritent cent fois. Mais, aussitôt après, revenons vers nous-mêmes. Et essayons de penser. L'arme absolue, c'est ça. ■

### Une migration essentiellement latino-américaine

70,5% des migrants viennent en effet de pays voisins. La plupart migre du Pérou (30,5%) puis d'Argentine (16,8%), de Colombie, de Bolivie, d'Équateur et du Brésil. Or, le traité du Mercosur, prévoyant la liberté de circulation et de résidence entre les pays membres et associés n'a pas été ratifié par le Chili. La liberté de circulation s'applique, par voie de circulaire, uniquement aux Argentins, aux Uruguayens, aux Paraguayens, aux Brésiliens et aux Boliviens, qui représentent environ 25% de l'immigration au Chili.

En revanche, rien n'est prévu pour les Péruviens ou les Colombiens. Et pour eux, l'obtention d'un visa de résidence peut devenir un véritable casse-tête. Selon, bien sûr, l'humeur du fonctionnaire. « *Un des problèmes que nous rencontrons c'est le formalisme juridique, détaille Helena Olea, ce que j'enseigne à mes étudiants, c'est de penser avec créativité. Car les fonctionnaires nous disent, c'est la loi : soit A soit B. Et si la réalité n'est ni A, ni B ? Nous avons besoin non seulement d'une nouvelle loi, mais d'une interprétation plus libre, plus moderne de la loi.* »

C'est depuis une consultation juridique au sein de l'université Diego Portales, où ils accompagnent chaque année plus d'une centaine



Frontière.

Reste à savoir si ces jurisprudences vont inspirer un nouveau projet de loi.

Penser depuis la réalité chilienne et inventer des réponses pragmatiques, c'est aussi le combat de Margarita Becerra. Elle est psychologue clinicienne et professeur à l'université Alberto Hurtado. Depuis 2008, elle a ainsi mis en place PRISMA, un vaste programme où travaillent psychologues, sociologues, psychiatres, assistants sociaux

« *Le Chili est un pays raciste, xénophobe, classiste et profondément discriminatoire envers même ses propres citoyens, les Mapuches, les métis, les pauvres. Alors les migrants !* »

de migrants et demandeurs d'asile, qu'Helena Olea et ses étudiants bataillent pour changer la législation. Face à la surdité de l'administration, ils ont commencé à saisir la justice en multipliant les recours et ont obtenu quelques victoires. Les cours d'appel ont ainsi interdit plusieurs expulsions de migrants ayant leur famille au Chili. La Cour suprême a également reconnu que les enfants nés de parents étrangers résidant au Chili, même de façon irrégulière, doivent pouvoir bénéficier de la nationalité chilienne.

et universitaires. « *Il s'agit d'apporter des réponses spécifiques aux besoins en santé mentale des migrants, dans le contexte chilien. Car le migrant ne tombe pas malade en migrant, il tombe malade à cause de la vulnérabilité sociale et juridique dans laquelle il se retrouve au Chili.* » Ainsi, bien souvent, raconte-elle, une fois débloqués des situations juridiques et contextuelles, les problèmes de santé mentale peuvent se dissiper. Celle qui a travaillé auprès de demandeurs d'asile en Belgique (Clinique

de l'Exil à Namur) souligne l'importance d'inscrire les pratiques thérapeutiques dans le contexte social, politique et juridique chilien. « *Nous refusons de plaquer des catégories, des modèles occidentaux, européens, décontextualisés de la réalité locale.* »

### Changer le regard sur la migration

C'est en 2000, suite à l'apparition de graffitis racistes visant les Péruviens sur la place des Armes de Santiago, que s'est créée Ciudadano global, service jésuite aux migrants et réfugiés. Aujourd'hui présente à Antofagasta, Arica et Santiago, l'association tente de dépasser la logique de l'assistanat. « *Nous nous sommes rendus compte qu'il fallait aller plus loin. Le Chili est un pays raciste, xénophobe, classiste et profondément discriminatoire envers même ses propres citoyens, les Mapuches, les métis, les pauvres. Alors les migrants ! Il faut travailler pour changer le regard sur la migration* » soupire Mario, bénévole de Ciudadano global. Il raconte comment récemment, en route vers le local de l'association, une Colombienne noire s'est fait cracher dessus dans le bus.

Les réseaux de soutien des migrants, encore fragiles, ont interpellé les candidats lors des élections présidentielles et législatives de novembre 2013 marquées par la victoire de Michelle Bachelet. Ils espèrent que le sujet ne sera pas encore une fois mis sous le tapis. Mais, soupire Helena Olea, « *c'est certain que la préoccupation pour les migrants reste accessoire au Chili. Les Chiliens ne se sentent pas latino-américains. Alors les droits de la femme de ménage péruvienne...* »

**Agathe Marin, envoyée spéciale de Causes communes au Chili.**

# Scènes ordinaires à la CNDA

À Montreuil, la Cour nationale du droit d'asile examine les demandes d'asile ayant fait l'objet d'un rejet par l'Office français de protections des réfugiés et apatrides. Les demandeurs viennent de la France entière, les audiences se succèdent toute la journée, mais aucune ne se ressemble.

Rien ne distingue les locaux de la Cour nationale du droit d'asile (CNDA) des immeubles aux alentours, si ce n'est les drapeaux français et européens à l'entrée. C'est pourtant ici, à quelques stations de métro de Paris, que les demandeurs d'asile présents sur le territoire français voient leur dossier à nouveau examiné, après avoir essuyé un rejet de l'Office français de protection des réfugiés et apatrides (Ofpra).

« *Alors, est-ce que vous pouvez me protéger ?* »

Les audiences des seize salles que compte la Cour débutent à 9h et vont se succéder tout au long de la journée. Dans la salle n°8, à l'appel de la première affaire, une jeune femme et son avocat s'avancent vers la juge et ses deux assesseurs. Le rapporteur prend la parole pour présenter l'affaire. « *Membre d'une association sri-lankaise d'aide au développement des femmes, la requérante appartient à la minorité tamoule ; elle est accusée par les autorités locales d'entretenir des liens avec des rebelles.* » À l'appui de son rapport, il cite la décision de l'Ofpra selon laquelle « *la requérante fait état de descriptions trop schématiques, et ses activités militantes apparaissent peu substantielles.* » La Présidente sollicite de la jeune femme des précisions sur l'association dont elle était membre. Puis vient le temps de la plaidoirie de l'avocat : « *au cours de sa détention, elle a subi des persécutions, un homme a pointé son fusil sur son front* ». Il alerte sur la situation des Tamouls, minorité visée par une loi locale de prévention du terrorisme. Et de rappeler que si l'état de siège a été levé en 2011, une chape de plomb persiste sur cette minorité.

Dans le couloir étroit, les avocats se croisent,

les salles d'audience se succèdent. Leurs portes sont ouvertes, en vertu du principe de publicité des débats, et rares sont celles fermées pour cause de huis-clos, demandé par le requérant. Un peu plus loin, un jeune homme fait face au juge, un interprète assermenté assurant un lien entre eux. « *Irakien d'origine kurde, le requérant a fui vers la Turquie avec son épouse, la famille de cette dernière n'acceptant pas leur union* » indique le rapporteur, qui poursuit en pointant certaines incohérences. « *Pourquoi le requérant est-il parti seul de Turquie, laissant sa femme sur place où elle risque de subir des violences ?* » s'interroge-t-il, revenant également sur l'appartenance du demandeur au groupe de combattants kurdes Peshmerga. Le juge questionne alors le requérant : « *Souhaitez-vous obtenir la protection de la France en raison des craintes liées à votre mariage ou de votre statut de combattant ?* » Le demandeur élude ce dernier point, et concentre son intervention sur sa situation matrimoniale. Le juge reprend, « *avez-vous des nouvelles de votre épouse ?* » L'homme explique qu'ils ont eu des contacts réguliers pendant six mois. Et depuis il n'a plus aucune nouvelle d'elle. L'avocate prend à son tour la parole. « *Je n'ai pas pu m'entretenir avec mon client, mais je tiens à revenir sur son appartenance aux combattants kurdes.* » Sa prestation laisse une étrange impression. Avant de quitter la salle, l'homme s'adresse une dernière fois au juge. « *Alors, est-ce que vous pouvez me protéger ?* » Et le juge de rappeler « *devant la Cour, il s'agit d'une protection au sens juridique, répondant à des critères bien établis.* » L'affaire est mise en délibéré, la décision sera rendue un mois plus tard. La matinée s'achève mais les bancs métalliques ne désemplissent pas. La salle d'attente ressemble à un hall d'aéroport. Certains se reposent, d'autres s'entretiennent avec leur avocat. Sur le sol, quelques jouets font patienter des enfants. ■ **Luce Burnod**

RENCONTRE AVEC ALAIN DEVALPO

# La couleur du monde

Alain Devalpo, reporter indépendant, voyage de par le monde, pour faire connaître des histoires peu médiatisées ou passées sous silence. Il a publié un roman pour la jeunesse sur la traite des enfants africains dans le football.

Après avoir travaillé comme acteur socio-culturel, il a choisi le journalisme pour « aller vers les autres ». Alain Devalpo, se référant à Hubert Beuve-Méry, définit son métier en deux mots, « le contact, avec le terrain, avec ceux qui y vivent » et « la distance, pour échapper à l'émotion, pour l'analyse ». Aujourd'hui, à Istanbul, cet homme doué de curiosité apprend le turc. Au fil d'une quinzaine d'années, il a vécu tour à tour au Chili, en Tunisie, en Haïti, au Sénégal, au Laos, en Espagne, au Mali, en Russie, au Mexique, en Bolivie, en Corée du sud, en Mongolie, au Venezuela, en Colombie, etc. « J'ai la chance

**« Voyager pour aller vers ceux qui ne le peuvent pas devient donc un devoir. »**

d'avoir un passeport français. C'est un sésame pour traverser les frontières sans trop de problèmes. Voyager pour aller vers ceux qui ne le peuvent pas devient donc un devoir, affirme-t-il. Ce que je découvre, c'est une même humanité. Nous aspirons tous à la justice, à la paix, à vivre ensemble et à préparer le futur des nouvelles générations. »

Des radios telles RFI, France Info, France Inter et France Culture ont diffusé ses reportages, des journaux tels La Croix, Libération, Le Monde Diplomatique en ont publié. Reconnaisant que « les réalités sont complexes », le journaliste multimédia indépendant se donne ce dont notre époque oublie la nécessité : le temps. « On n'arrive pas à obtenir un récit fidèle en trois heures et cela ne tient pas en trois paragraphes, ni en trois minutes radio ou télé. » Surtout quand sa vocation consiste à « défendre des histoires éloignées des sentiers battus », à « privilégier la parole de ceux qui relèvent la tête avec dignité ».

Il y a quatre ans, le monde.fr a mis en ligne l'un de ses webdocumentaires, sur un sujet relatif aux migrations. « En 2007, lors des manifestations de bonzes en Birmanie, j'étais en Thaïlande et j'ai découvert une réalité à la frontière avec la Birmanie qui m'a surpris. J'y suis retourné à quatre reprises. » Cette réalité, c'est celle de quatre millions de personnes de nationalité birmane vivant aux marges de la légalité sur le sol thaïlandais. Ainsi, Little Burma raconte le quotidien de la ville de Mae Sot, au bord de la rivière Moei. En 2012, Alain Devalpo est parti recueillir, cette fois, des témoignages sur le Joola, ce ferry sous la tutelle



Alain Devalpo au Japon.

Les journalistes en herbe de CM2 de l'école de la rue de l'Évangile, à Paris, racontent Haïti au micro de Radio Clype.

de l'armée sénégalaise qui, le 26 septembre 2002, avait sombré avec près de 2000 passagers. Son documentaire-hommage, diffusé par France Culture, a été récompensé l'an dernier par le Prix Italia, l'un des plus importants prix internationaux en création radio et télévision.

Ce drame lui a inspiré le début de son roman écrit pour les adolescents. Kaci, le héros, perd ses pa-



© Alain Devalpo



rents dans ce naufrage. Mais *Chair à Ballons* (Gründ) raconte surtout une dérive du foot-business, le trafic de jeunes footballeurs africains vers l'Europe et l'Asie. Kaci est repéré au Sénégal par un faux agent de la Fifa, qui lui promet la gloire en Europe moyennant 4500 euros le voyage... « En France, ce sujet revient en boucle dans les médias. Comment raconter autre chose tout en dénonçant cet esclavage moderne ?, s'est demandé l'auteur. Le hasard m'a aidé. En Thaïlande, j'ai croisé un jeune venu de Côte d'Ivoire qui zonait dans un club de province. L'odyssée qu'il m'a racontée était incroyable et l'impasse dans laquelle il se trouvait faisait mal au cœur. Cela a été le point de départ de l'enquête. » Ont suivi des publications dans la presse et un documentaire radio. « Mais pour sensibiliser des jeunes, j'ai pensé qu'une fiction née de la réalité était la meilleure méthode. L'éditeur a été d'accord et j'espère pouvoir renouveler cette expérience », poursuit Alain Devalpo.

Pédagogique aussi, son projet *Globe Reporters* fait découvrir à des classes le métier de journaliste, en lien avec un ou une professionnelle dans un autre pays, comme il y a deux ans, en Haïti. « Les élèves choisissent les sujets, se documentent, élaborent les interviews. Sur le terrain, le ou la journaliste se charge de trouver des interlocuteurs en mesure de leur répondre, explique Alain Devalpo. Nous cherchons les financements pour réaliser des campagnes sur la Roumanie et la Tunisie. Nous espérons aussi pouvoir proposer à des élèves tunisiens une correspondance avec une journaliste tunisienne qui viendra en reportage en France. » Et le reporter de conclure : « Il arrive un moment où on a envie de transmettre sa passion pour son métier. Il faut convaincre les jeunes que le monde est fascinant, qu'il faut aller à sa rencontre sans crainte et les mains ouvertes, alors que beaucoup voudraient qu'ils en aient peur. »

Maya Blanc

## + EN SAVOIR PLUS

Les webdocumentaires *Little Burma* et *Souvenons-nous du Joola* sont à retrouver sur le site :

[www.couleurmonde.com](http://www.couleurmonde.com)

## La Méditerranée ensemble

Mostafa Hassani-Idrissi (dir.), *Méditerranée, Une histoire à partager*, Bayard / Marseille-Provence 2013 / Scérén (CNDP-CRDP), 2013, 500 pages, 29 €.

Un manuel commun d'histoire méditerranéenne. L'idée est née il y a six ans, lors des États généraux culturels méditerranéens, pour remédier à la méconnaissance des événements et aux stéréotypes véhiculés d'une rive à l'autre, comme à la partialité des histoires transmises, encore centrées sur des logiques nationales. Sous la direction de Mostafa Hassani-Idrissi, professeur à l'Université Mohamed V de Rabat, quinze historiens et didacticiens de l'histoire issus de huit pays méditerranéens, d'Europe, du Maghreb et du Proche-Orient (Égypte, France, Grèce, Liban, Tunisie, etc.), ont travaillé ensemble à raconter cette entité spécifique dans l'histoire mondiale. De la Préhistoire aux Printemps arabes, cinq chapitres montrent les relations économiques et culturelles, ainsi que les tensions et les migrations qui ont construit au fil des siècles le sens historique de la Méditerranée. C'est, d'après Luigi Cajani, professeur à l'Université La Sapienza de Rome, une voie cruciale pour parvenir à « contrebalancer les opérations de fermeture identitaire qui sont mises en place autour de ses rives ». Conçu à l'origine pour les enseignants et les acteurs éducatifs, ce manuel s'adresse à tous grâce à ses qualités pédagogiques. Les faits historiques sont relatés avec, à l'appui, des photos, des tableaux, des lexiques, des cartes géographiques et des extraits de textes anciens. On souhaite maintenant à ce livre d'être traduit et de voyager dans chaque pays méditerranéen pour devenir « une histoire à partager ». ■ Maya Blanc







## Traversées

**Isabelle Condou,**  
*Le pays qui n'avait pas de port,*  
Plon, 2013, 300 pages, 18 €

Sur un cargo reliant l'Europe à l'Australie via les Caraïbes, Panama et Valparaiso, l'apparition d'un passager clandestin après l'escale d'Haïti vient jeter le trouble. Bohdan le capitaine, Marek le mécanicien et Joséphine la passagère sont amenés à réagir, chacun à sa manière, face à cet étranger apeuré et démuné : le protéger ? Le dénoncer ? Le débarquer ? Tandis que lui risque sa vie, sa présence met au jour les contradictions et les tensions, non seulement entre les personnages mais jusqu'au plus intime d'eux-mêmes. Car la rencontre brutale avec « l'autre » (figure emblématique et silencieuse dont on saura finalement fort peu) est un impitoyable révélateur de leurs propres déchirements. En montrant, avec une grande finesse, comment des souffrances passées se réveillent, à quel point la solitude et la peur de l'avenir se heurtent aux nobles idéaux de générosité ou d'altruisme, Isabelle Condou propose avec ce roman, librement inspiré d'un fait réel, un récit d'une grande intensité dramatique. Le contraste entre un périple maritime plein de soleil et de vent et le tragique huis-clos qui s'y déroule incite à la réflexion sur l'ambiguïté de la relation à l'étranger. Et au-delà, sur la part sombre de l'humanité que « les gens bien » voudraient enfouir mais qui s'avère si prompt à resurgir. ■

**Françoise Ballanger**

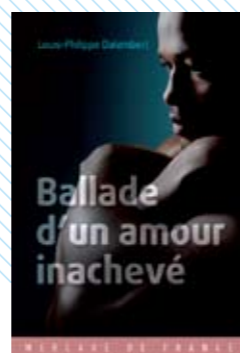


## Le juriste et le réfugié

**François Sureau,**  
*Le chemin des morts,*  
Gallimard, 2013, 54 pages, 5,49 €

*Le chemin des morts* est l'occasion pour François Sureau, ancien membre du Conseil d'État devenu avocat et écrivain, de raconter, longtemps après, son expérience de rapporteur à la Commission des recours des réfugiés (devenue depuis la Cour nationale du droit d'asile). Peu de temps après sa prise de fonction, il se voit confier des recours de demandeurs d'asile, des Basques espagnols vivant en France. Nous sommes dans les années 1980, l'Espagne vient d'accéder à la démocratie, mettant un terme au franquisme. Faire droit à la demande d'asile serait synonyme de négation du retour de l'Espagne à l'état de droit ; la refuser « serait faire preuve d'aveuglement sur la réalité de ces assassinats visant régulièrement les ex-opposants du franquisme ». Un dossier se distingue parmi la vingtaine dont il est chargé, celui d'un « militant de la cause basque, mais plus encore de l'anti-franquisme ». Depuis, le destin de cet homme, Ibarrategui, n'a cessé de hanter le narrateur qui s'interroge toujours sur son choix d'alors. Ce court récit autobiographique permet d'appréhender l'envers d'une décision et le cheminement intellectuel qui la précède. « *Lorsqu'un juge adopte une solution, c'est bien souvent que la décision inverse lui paraît impossible à rédiger, pas davantage.* » Rédigée trente ans après les faits, une cinquantaine de pages saisissantes, aux côtés d'un juge du droit d'asile dont le parcours ne peut laisser indifférent. ■

**Luce Burnod**



## La vie s'écroule

**Louis-Philippe Dalembert,**  
*Ballade d'un amour inachevé,*  
Mercure de France, 2013,  
282 pages, 18,90 €

Dans un petit village italien des Abruzzes, près de l'Aquila, Azaka est un étranger « qui ne passe pas inaperçu » mais il a fini par être accepté et apprécié. Il vient de se marier avec Mariagrazia et file avec elle le parfait amoureux dans une communauté villageoise finalement plus accueillante que ne le laissent entendre certains discours violemment hostiles aux « extracommunautaires ». Mais voilà que la terre se met à trembler. Ce ne sont d'abord que quelques secousses, considérées comme inoffensives, mais qui font resurgir chez Azaka le cauchemar vécu dans son enfance, lorsqu'il est resté enseveli plusieurs jours après un tremblement de terre à Haïti. Une horreur qui ne tarde pas à se répéter, quand un séisme d'une grande violence détruit tout autour de lui, sans qu'il subsiste rien de la vie qu'il avait construite, ni de l'avenir qui s'offrait à lui. Ce roman aborde nombre de thèmes graves (la montée du racisme, l'exil, le poids des traditions, l'incompétence ou le cynisme des politiques) mais sans aucune lourdeur, grâce au regard chaleureux qu'il porte sur ses personnages et à une bonne dose d'humour et de fine ironie. Il a reçu le prix Thyde Monnier 2013 de la Société des gens de lettres. ■

**Françoise Ballanger**

## DES ÉTOILES

UN FILM DE DIANA GAYE (FRANCE/SÉNÉGAL - 2013 - 1H28)



Un film qui ne fait pas de bruit. Distribué dans les cinémas d'Art et d'Essai, il est donc vu par un public – pas forcément familier des questions de l'immigration – va découvrir trois destins qui se croisent et s'entremêlent dans un récit à l'échelle de la mondialisation. Trois villes servent de décor à trois personnages : Sophie vit à Turin, Thierno découvre Dakar et le Sénégal, Abdoulaye recherche du travail à New York. La réalisatrice est à l'image de ces personnages : de père sénégalais, de mère métisse franco-italo-malienne-sénégalaise –

le produit d'une famille qui a beaucoup voyagé entre l'Afrique et l'Europe. De nationalité française, Diana Gaye vit dans un rapport « d'étrangeté » avec ces pays, source d'inspiration de ses précédents courts-métrages (dont *Un transport en commun*, comédie musicale - 2010) et qui trouve son accomplissement dans ce très beau long métrage. Pourquoi ces trois villes ? Turin est la ville de la diaspora féminine sénégalaise, New York est la ville-symbole de l'immigration, et Dakar la ville d'où les jeunes rêvent de partir. Deux hommes, une jeune fille, leurs destins sont différents, mais ils font partie de « la constellation de l'exil ». D'où le titre du film, qui provient aussi d'une chanson qu'on entendra dans le post-générique. C'est l'envie de voyager, de connaître de nouveaux horizons, de se forger un idéal de vie. Sophie à Turin découvre la réalité italienne. Abdoulaye est à New York un immigrant économique. Thierno fait le voyage inverse, puisqu'il débarque à Dakar, le pays de son père qui vient de mourir. Un beau retour aux sources, teinté de mélancolie. Visitant l'île de Gorée, il regarde la mer qui s'étend à l'ouest, vers le pays où des millions d'esclaves ont été déportés. Peut-être une citation mémorielle d'un plan de *Little Sénégal*. Le charme du film vient de l'absence de drame, et de tout misérabilisme. Les personnages sont attachants, émouvants. Ils n'expriment aucune acrimonie, mais la volonté d'ouvrir les horizons. La réalisatrice née en 1975, au talent prometteur, a remporté le Grand prix du jury au festival Premiers plans d'Angers en 2014, ainsi que le Prix du public.

## LA BODA (LE MARIAGE)

UN FILM DE MARINA SERESESKY (ESPAGNE 2012 - DURÉE 12 MINUTES)



Ce court-métrage a été présenté fin 2013 au festival *Fenêtres sur courts* de Dijon et projeté au dernier festival *Migrant'scène* de La Cimade. Mirta est cubaine et habite à Madrid. Comme de nombreuses immigrées, elle fait du ménage et nettoie des bureaux. Ses amies, qu'elle invite au mariage de sa fille, sont comme elle en situation précaire, elles s'efforcent de fuir la police. C'est cet après-midi à six heures qu'elle marie sa fille. Son chef ne veut pas lui donner son après-midi, elle a des problèmes d'argent pour acheter sa robe. Rien ne va comme prévu et arriver à l'heure pour la cérémonie sera plus difficile que ce qu'elle avait imaginé. Mais, volonté et solidarité triompheront des aléas ! En douze minutes, la réalisatrice nous offre un condensé de vie de femmes, charmantes et gaies, sur leur 31, invitées à participer à un mariage très particulier... où un téléphone public joue le rôle final ! ■

**Alain Le Goanvic, Pro-fil**

### PRO-FIL

est une association d'inspiration protestante, mais ouverte à tous, qui entend promouvoir le film comme témoin de notre temps et dont les activités reposent sur plusieurs groupes locaux, répartis à travers toute la France. Pro-Fil organise également des rencontres entre théologiens, professionnels du cinéma et cinéphiles sur le rôle et l'importance de l'expression cinématographique dans la connaissance du monde contemporain.



## CARTOGRAPHIE

## Une carte interactive des camps d'étrangers

Le réseau Migreurop, dont La Cimade est membre, regroupe associations, militants et chercheurs européens et africains, avec pour objectif d'identifier, de faire connaître et de dénoncer les politiques européennes de mise à l'écart des migrants (enfermement, expulsions, externalisation des contrôles migratoires) jugés indésirables sur le territoire européen ainsi que leurs conséquences sur les pays du Sud. Depuis plus de dix ans, Migreurop recense et documente les lieux, formes et conditions de l'enfermement des étrangers ainsi que les dérives et violations de droits qu'ils créent. S'appuyant notamment sur l'outil cartographique le réseau a publié plusieurs éditions d'un *Atlas des migrants en Europe. Géographie critique des politiques migratoires* (dernière édition en 2012). Depuis décembre 2013, une base

de données interactive est mise en ligne, elle propose une cartographie des camps d'étrangers en Europe et au-delà. C'est un outil conçu pour donner facilement accès, au plus grand nombre, aux informations concernant la détention administrative et ses conséquences sur la vie et les droits des personnes migrantes. On y découvre une carte (sur laquelle on peut se déplacer et zoomer) où sont affichés les camps fermés recensés dans les pays membres de l'Union européenne (UE), les pays candidats à l'adhésion à l'UE, ceux éligibles à la politique européenne de voisinage (PEV), voire les États qui collaborent à la politique migratoire européenne. Chaque point correspond à un camp. En cliquant sur un point, on peut accéder à une fiche où se trouvent les informations suivantes : nom du camp, pays, photographies, adresse, capacité,

ONG présentes à l'intérieur du camp ou œuvrant au niveau national ou local pour les droits des migrants détenus, numéro de téléphone du camp et durée maximale d'enfermement dans le pays concerné. Sur chaque fiche, un lien permet d'accéder à des informations sur la détention des étrangers dans le pays où se trouve le camp. Cette cartographie est dynamique et participative puisque la rubrique « Contribuez ! » invite les internautes en mesure de le faire à compléter les données en apportant de nouvelles informations et/ou en corrigeant d'éventuelles imprécisions. Un formulaire de contact est également accessible via les « fiches camp ».

► **Françoise Ballanger**

Parcourez la carte des camps et contribuez pour compléter les données sur

► <http://www.closesthecamp.org>



© closethecamp.org

« Au bout du chemin, le CRA ; ses bâtiments massifs, emmurés de grillages et barbelés. Caravanes et camping-car des gens du voyage jouxtent le parking du lieu d'enfermement. Insolite cliché de l'hospitalité française... À travers les barreaux, les véhicules de la police nationale font écho aux couleurs du drapeau français qui flotte, ridiculement seul parmi rien, dans la cour d'accueil du centre. À ses pieds, un monospace Citroën gris de la PAF est garé. Celui qui amène les migrants sans papiers ici. »

## TÉMOIGNAGE

## Capsules de rétention

Des mots sur la réalité méconnue de l'antichambre de l'expulsion.

Face à une législation toujours plus complexe et restrictive, La Cimade apporte son expérience et ses conseils aux personnes étrangères enfermées dans les centres de rétention administrative (CRA) afin qu'ils puissent exercer leurs droits. Depuis 2011, des bénévoles de La Cimade Bretagne-Pays de Loire viennent rendre des visites aux personnes retenues au CRA de Rennes. Ils endossent le rôle de passeurs de cette réalité de l'enfermement des étrangers pour des raisons strictement administratives en vue de leur expulsion. Ce projet, en soutien des personnes retenues, s'inscrit dans une volonté de témoignage. Lien entre l'intérieur de ces lieux de privation de liberté et l'extérieur, acteurs de la société civile, les bénévoles nantais se font le relais de ces destins brisés. Ils relatent leurs rencontres dans des textes personnels et sans concession. Deux médias basés dans l'agglomération nantaise – Jet fm, radio associative et militante, et Terri(s)toires, magazine en ligne sur les initiatives citoyennes – ont souhaité s'associer à cette expérience pour diffuser ces témoignages sous forme de feuillet. Ainsi sont nées les « Capsules de rétention » de La Cimade, instantanés de ces rencontres et échanges au CRA de Rennes, mélanges d'impressions et d'émotions couchées sur le papier et lues au micro par les bénévoles eux-mêmes. ►

Extraits du premier témoignage de Julie Fillonneau, bénévole de La Cimade de Nantes.

Retrouver les capsules de rétention sur :

► <http://www.jetfm.asso.fr> - <http://www.terristoires.info>

« Le matin, on tape à la porte : « Debout les gars ! C'est l'heure du ménage ! Dehors ! » Alors il sort, il s'étire au grand air, il allume une cigarette et tout à coup, et à chaque fois, il voit cet avion d'Air Inter et il se demande : « mais qu'est-ce que je fais ici ! » L'après-midi, il pourrait rattraper le manque de sommeil dans la cellule, mais le problème c'est qu'en rétention, « tu peux pas dormir, tu penses ». Il préfère donc parler avec son copain turc, rencontré dans le centre. De toute façon, il n'y a rien d'autre à faire qu'attendre, attendre encore, attendre toujours. »

« Est-ce ainsi qu'on accueille celui qui a osé tout quitter pour réaliser son rêve ? Est-ce ainsi que notre vieux continent salue le courage des migrants ? – Ne parlons pas de ceux qui ont dû fuir – N'avons-nous que paperasseries, sanctions et entraves à proposer au pays de la liberté, de l'égalité et de la fraternité ? Pourquoi faut-il que les rêveries du promeneur mènent à l'errance subie, au lieu d'une errance choisie ? »



« J'ai été révolté par le sort réservé à ces étrangers qui se retrouvent dans les files d'attente devant les préfectures. »

Manuel Valls, le 27 juin 2012

DE LA PAROLE AUX ACTES,  
LE CHANGEMENT SE FAIT ATTENDRE



### Migrations, États des lieux 2014

Un outil indispensable pour saisir les conséquences des politiques migratoires menées en notre nom.

15 fiches thématiques, des chiffres clés, analyses, témoignages et propositions.

Pour le commander, rendez-vous sur : [www.lacimade.org](http://www.lacimade.org)

la Cimade

L'humanité passe par l'autre